

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux**
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services / Travaux publics
et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet Chair Components	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21K01-106002/A	Date 2012-03-02
Client Reference No. - N° de référence du client 21K01-10-6002	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$KIN-680-5809
File No. - N° de dossier KIN-0-34778 (680)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-04-02	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Abrams, Kathrine	Buyer Id - Id de l'acheteur kin680
Telephone No. - N° de téléphone (613)545-8843 ()	FAX No. - N° de FAX (613)545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA See Here In Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

1. Exigences en matière d'assurance

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables
5. Utilisateurs désignés
6. Instrument de commande
7. Limite des commandes subséquentes
8. Ordre de priorité des documents
9. Attestations
10. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
04. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Exigences en matière d'assurance

Liste des annexes :

- | | |
|----------|--------------------------------------------------------------|
| Annexe A | Énoncé des Besoin |
| Annexe B | Base de paiement et Tableur relatif à la proposition de prix |
| Annexe C | Lieux de livraison |
| Annexe D | Dessins |

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:
- 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé le Besoin, la Base de paiement et toute autre annexe.

2. Sommaire

2.1 Demande d'offre à commandes individuelle et nationale (OCIN) pour la fourniture de composants et de sous-composants métalliques et connexes pour la finition et l'assemblage de mobilier de bureau certifié par l'Office des normes générales du Canada, comme indiqué à l'annexe A, à Service correctionnel du Canada, Industries CORCAN, sur demande.

Les articles doivent être livrés aux centres de fabrication internes des Industries CORCAN situés dans divers établissements du Service correctionnel Canada des régions du Québec et de la Colombie-Britannique.

2.2 Les commandes subséquentes à l'offre à commandes doivent être passées pendant la période allant de la date d'attribution au 31 mars 2014, avec trois (3) périodes supplémentaires d'un (1) an.

2.3 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

-200

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des <http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp> publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2011-05-16) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : deux cent vingt (220) jours

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.1 Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

- a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
- b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
- c) fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
- d) présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
- e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.

2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :

- a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;

b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.

3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

04. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec *la Base de paiement détaillée* l'annexe B, Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément. s'il y a lieu.

Paiement par carte de crédit Le Canada demande que les offrants choisissent une des méthodes suivantes:

- (a) Les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.
Voici les cartes acceptées: VISA _____ Master Card _____
- (b) Les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes. L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes subséquentes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III : Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique

Pour être jugée recevable, une proposition doit satisfaire aux **critères techniques obligatoires**. Les propositions qui ne respectent pas ces critères ne seront pas évaluées.

1.2 Critères techniques obligatoires

1.2.1 Toutes les sections de la Base de paiement de l'annexe B, Base d'établissement des prix «1» doivent être remplies dans le format demandé. Le soumissionnaire **doit** fournir les prix globaux, selon la formule **FAB usine et FAB destination, exprimés en dollars canadiens**.

1.3 Évaluation financière

1.3.1 Évaluation du prix

The price of the bid will be evaluated in Canadian dollars, the Goods and Services Tax or the Harmonized Sales Tax excluded, FOB destination, Canadian customs duties and excise taxes included.

1.3.2 Le prix calculé de chaque article, pour chaque année et chaque lieu, est le produit du prix unitaire du soumissionnaire indiqué à l'annexe B, Base d'établissement des prix «1» et de l'utilisation prévue correspondante.

1.3.3 Le prix évalué est la somme des prix calculés de tous les articles pour chaque année.

2. Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1 Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1.1 Fiches signalétiques

Le soumissionnaire doit prouver que les composants du mobilier proposés sont conformes aux spécifications minimales de l'annexe A, section 1.4. La preuve peut être des fiches signalétiques.

Nota : les liens vers des sites Web ne seront pas acceptés (conformément à l'article 4, paragraphe 7, du document 2006 (2010/10/07) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services).

1.2 Attestation de conformité en fonction des normes

1.2.1 Comme preuve, le soumissionnaire doit fournir une copie de l'attestation et du rapport qui démontrent que les composants de la chaise proposés ont été testés (par un laboratoire agréé pouvant fournir cette attestation) et qu'ils sont conformes à la norme ANSI/BIFMA X5.1.

1.3.2 Le fournisseur doit produire trois (3) échantillons de pré-production qu'il enverra à: CORCAN 180, Montée St-François, Laval (Québec), a/s de: Pierre Carmona. Les échantillons des composants de chaise envoyés avec la soumission peuvent être assemblés avec les autres composants pour produire la ou les chaise(s) décrite(s) dans les spécifications de l'annexe A en vue d'être évalués en fonction de la norme CAN/CGSB-44.232-2008. Les composants envoyés dans le cadre de cette proposition qui, une fois assemblés et testés par un laboratoire agréé, ne répondent pas aux exigences de l'attestation seront considérés comme non conformes. Si une chaise assemblée est jugée non conforme, à la suite de l'intégration d'un (des) composant(s) proposé(s), le soumissionnaire pourra remplacer le composant original par un (1) composant similaire du même coût que la (les) composant(s) original (originaux) considéré(s) comme non conforme(s). Si les composants substitutifs en vertu de cette proposition sont encore jugés non conformes, la proposition du soumissionnaire sera déclarée non conforme.

1.3 Programme de contrats fédéraux - attestation - 200 000 \$ ou plus

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'émission d'une offre à commandes. Si l'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujéti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'émission de l'offre à commandes.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif de moins de 100 employés. Toute offre présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une offre présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

2. Si l'offrant n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDC.

3. L'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

L'offrant ou le membre de la coentreprise :

a) () n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;

b) () n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'quit en matire d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;

c) () est assujéti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDC (puisque n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;

d) () est assujéti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____ (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDC).

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDC.

1.4 Numéro d'entreprise - approvisionnement

Les fournisseurs canadiens doivent avoir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant qu'une offre à commandes soit émise. Pour obtenir un NEA, les fournisseurs peuvent s'inscrire au service Données d'inscription des fournisseurs, sur le site Web **Contrats Canada**. Pour s'inscrire autrement que par Internet, les fournisseurs peuvent communiquer avec l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

1.5 Personne-ressource du fournisseur ou représentant du service

Nom et numéro de téléphone des personnes responsables de services suivants :

<p>Demandes de renseignements générales et suivi de la prestation des services :</p> <p>Nom : _____</p> <p>No de téléphone : _____</p> <p>No de télécopieur : _____</p> <p>Adresse électronique : _____</p>	<p>Numéros pour le service d'urgence:</p> <p>No de téléphone : _____</p> <p>No de télécopieur : _____</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe <A>.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005 (2011-05-16), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3. Durée de l'offre à commandes**3.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'attribution au 31mars2014.

3.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour trois (3) périodes supplémentaires d'un (1) an, aux mêmes conditions et aux mêmes taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou aux prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 15jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

4. Responsables**4.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Kathrine Abrams

Titre : Chef d'équipe

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse : 86, rue Clarence 2^e étage, Kingston, Ontario

Téléphone: (613) 545-8843

Télécopieur: (613) 545-8067

Courriel: kathrine.abrams@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

4.2 Responsable technique

Le responsable technique pour l'offre à commandes est l'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

4.3 Représentant de l'offrant

La présente section sera insérée par TPSGC dans le document de l'offre à commandes.

5. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à la présente offre à commandes seront indiqués dans l'instrument de commande.

6. Instrument de commande

Les commandes seront autorisées ou confirmées par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide du formulaire PWGSC-TPSGC 942, « Commande subséquentes à une offre à commandes » envoyé par télécopieur, par courriel ou par des commandes client spéciales approuvées.

7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes subséquentes à la présente offre à commandes ne doivent pas dépasser **80000,00\$** (taxe sur les produits et les services ou taxe de vente harmonisée incluse(s)).

Les commandes subséquentes dépassant la limite doivent être envoyées au responsable de l'offre à commandes pour le traitement.

8. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2011-05-16), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2010A (2011-05-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante;
- e) Annexe A. Énoncé des besoins;
- f) Annexe B. Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du **La présente section sera insérée par TPSGC dans le document de l'offre à commandes.**

9. Attestations

9.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

10. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquentes à l'offre à commandes.

1. Énoncé des Besoins

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquentes à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2010A (2011-05-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Durée du contrat

Solicitation No. - N° de l'invitation

21K01-106002/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-0-34778

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin680

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21K01-10-6002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations, dans le cadre de la commande subséquente autorisée, l'entrepreneur sera payé le(s) prix unitaire(s) ferme(s), conformément à la Base de paiement de l'annexe B; l'entrepreneur sera payé un prix ferme, comme indiqué dans la commande subséquente autorisée. Les droits de douane sont inclus. La taxe sur les produits et les services et la taxe de vente harmonisée sont en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Limitation de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16) Limite de prix

4.3 Paiement Unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement Unique

4.4 Clauses du guide des CCUA

Clause du guide des CCUA A9117C (2007-11-30) T1204 - demande directe du ministère client

Clause du guide des CCUA C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

4.5 Paiement par carte de crédit

La carte de crédit suivante est acceptée : **Sera insérée dans le document d'offre à commandes par TPSGC.**

OU

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : **Sera insérée dans le document d'offre à commandes par TPSGC et Sera insérée dans le document d'offre à commandes par TPSGC.**

5. Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit présenter les factures conformément aux renseignements du paragraphe 10 «Présentation des factures» du 2010A (2011-05-16) Conditions générales - biens (complexité moyenne). La facture doit être accompagnée d'une copie de la commande subséquente autorisant le travail.

6. Assurances

Clause du guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

ANNEXE <A> ÉNONCÉ DU BESOIN

1.1 Contexte

CORCAN est un programme du Service correctionnel du Canada (SCC) qui date du milieu des années 1800, lorsque les premiers pénitenciers fédéraux ont été construits. L'objectif de CORCAN est d'encourager la réadaptation des délinquants par l'amélioration de leur employabilité. En 1992, CORCAN devient un organisme de service spécial financé par un fonds renouvelable; il est régi par la même autorité législative et réglementaire fédérale que SCC.

CORCAN exerce ses activités à 36 endroits au Canada, dans les quatre secteurs suivants : les textiles, la fabrication, la construction et l'entretien et les services (comme l'impression et le blanchissage) <http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/corcan/operations-fra.shtml>. L'un des objectifs principaux de CORCAN est de permettre aux travailleurs délinquants de développer des habitudes de travail et de leur donner l'occasion d'acquérir des compétences recherchées sur le marché du travail. Dans la mesure du possible, compte tenu du milieu carcéral et des impératifs de formation, les ateliers de CORCAN fonctionnent suivant les pratiques de l'entreprise privée. La plupart de ces derniers sont certifiés selon l'ISO.

La mission de CORCAN est d'aider à la réinsertion des délinquants dans la société canadienne en fournissant des possibilités d'emploi et de formation aux délinquants incarcérés dans les pénitenciers fédéraux et, pendant de brèves périodes, à ceux qui ont été mis en liberté.

Pour de plus amples renseignements, consulter le site Web du SCC à :

<http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/corcan/home-fra.shtml>.

1.3 Livraison et conditionnement

1.3.1 Délai de livraison

- CORCAN exige que la livraison s'effectue AU PLUS TARD dans les 21 jours civils suivant la réception du document de commande subséquente à moins qu'un autre délai ait été approuvé par l'utilisateur désigné.
- Le fournisseur doit accuser réception de chaque commande et doit, dans les trois (3) jours suivant la réception de la commande, informer le client de tout article manquant.
- Le fournisseur émettra un avis au moins vingt-quatre (24) heures avant la livraison.
- La livraison sera effectuée par le titulaire de l'offre à commandes ou sera organisée par CORCAN, au moyen de ses propres camions. CORCAN se réserve le droit de choisir le moyen de livraison le plus économique.

1.3.2 Lieux de livraison

Le lieu de livraison sera indiqué sur chaque document de commande subséquente. Les lieux de livraison sont indiqués à l'annexe 3.

1.3.3 Conditionnement

a) Tous les composants des chaises seront conditionnés dans des boîtes d'expédition en carton à raison d'un (1) ensemble (unité) complet par boîte.

b) Limites de chargement – La structure de la palette ainsi que tous les produits qui y sont placés doivent être uniformément et entièrement supportés sur la totalité de la longueur et de la largeur.

- toutes les palettes doivent être configurées pour le déchargement par les côtés
- la charge sur une palette ne doit pas dépasser 1360,8 kg (3 000 lb)
- les palettes doivent être recouvertes d'une bâche pour protéger les articles des intempéries et d'autres substances potentiellement nuisibles.

c) Identification des produits – Les palettes doivent être individuellement étiquetées et les étiquettes doivent porter l'information suivante :

- numéro d'identification
- poids (livres/kilogrammes)
- numéro de l'offre à commandes et de la commande subséquente
- nombre de pièces
- date de livraison

1.4 Spécifications des produits

L'offrant doit offrir des composants et des sous-composants métalliques pour chaises, comme indiqué dans la Base de prix et les dessins (Annexe C), fournis. **Toutes les dimensions sont indiquées dans la forme largeur x profondeur x hauteur.**

	CODES CORCAN CORCAN CODES	DESCRIPTION
1.	5340F600	<p>Base de chaise avec roulettes pour chaises Oyster, Pearle et Breeze (A184-10, A184-20 et A184-22), nylon renforcé de fibre de verre, 26" dia., noire, trou de centre 50mm dia. Conique à 1 degré 26'-16", centre type Euro. Modèle Torino de Northfield Metal Products ou équivalent. Dessin GA-15634-E</p> <p>Chair base with casters for Oyster, Pearle and Breeze chairs (A184-10, A184-20 & A184-22), made of glass reinforced nylon, 26" dia. BLK center bore 50 mm dia. Inside taper 1 deg. 26'-16". Hub Euro type. Model Torino from Northfield Metal Products, or equivalent. Drawing GA-15634-E</p>
2.	5340F522 5340F527	<p>Mécanisme de chaise Asynchro-tilt pour chaises A170-03 et A184-21, en acier, fini peinture en poudre noir, incluant deux manettes de contrôle. Modèle SP-1800-NTA-DL-FF 2.25, noir, 17-4E de Northfield Metal Products ou équivalent. Dessins SC-02208-P et N21254, avec bras de commande. Dessin SC-02205-J.</p> <p>Asynchro-tilt chair mechanism for chair A170-03 and A184-21, steel, black powder paint finish, including two tilt lock levers. Model SP-1800-DL -NTA-FF 2.25, black 17-4E from Northfield Metal Products, or equivalent. Drawings SC-02208-P and N21254 with the control arm, drawing SC-02205-J.</p>
3.	5800-013	<p>Barre arrière de support de dossier pour chaises A170-03 et A184-21, en acier roulé à froid plat A.I.S.I n° 5340, 6X57X479.2 mm de long. Modèle N51112, BU 0565, RAW 3HCS de Northfield Metal Products ou équivalent. Dessin SC-02206-L.</p> <p>Chair back upright, for chair A170-03 and A184-21, cold rolled steel A.I.S.I no 5340, 6X57X479.2 mm long. Model BU 0565,RAW 3HCS N51112 from Northfield Metal Products, or equivalent. Drawing SC-02206-L</p>
4.	9510-A505	<p>Barre arrière de support de dossier pour chaise Oyster A184-10, barres plates, trous percés et fraisés. Modèle BU 18275 3.0 4H CS CORCAN RAW NBV n° 398 de Northfield Metal Products ou équivalent. Dessin SM-15716-B</p> <p>Chair back upright for Oyster chair A184-10, flat bar, counter sink holes. Model BU 18275 3.0 4H CS CORCAN RAW NBV #398 from Northfield Metal Products, or equivalent. Drawing SM-15716-B</p>
5.	5340F606B	<p>Mécanisme d'inclinaison de l'assise et du dossier pour chaise Pearle (A184-20-KT) avec barre soudée pour accoudoirs, acier, fini peinture en poudre noire. Modèle T 4002 TATL EB-3BLK, 17-4E, W/ SEATSLDR SPEC 6HTAP, avec barre soudée pour accoudoirs de Northfield Metal Products ou équivalent. Dessins GA-16248-F et N14523.</p> <p>Knee-tilt chair control mechanism for Pearle chair (A184-20-KT) with welded arm bar, steel, black powder paint finish. Model T 4002 TATL EB-3 BLK, 17-4E, W/SEATSLDR SPEC 6HTAP, WELDED Arm bar from Northfield Metal Products or equivalent. Drawings GA-16248-F and N14523.</p>
6.	5340F606A	<p>Mécanisme d'inclinaison de chaise Asynchro pour chaise Pearle (A184-20-AT) avec barre soudée pour accoudoirs, en acier, fini peinture en poudre noir. Modèle SP- 1800-DL-NTA JBUF 3H BLK 17-4E W/auto SS special 6H barre pour accoudoirs propres à COR de Northfield Metal Products ou équivalent. Dessins GA-16248-F et N24265.</p>

		Asynchro-tilt chair mechanism for CORCAN Pearle chair (A184-20-AT) with welded arm bar, steel, black powder paint finish. Model SP-1800-DL-NTA JBUF 3H BLK 17-4E W/auto SS special 6Harmbar spec to COR from Northfield Metal Products or equivalent. Drawings GA-16248-F and N24265.
7.	5340F532Q	<p>Barre arrière de support de dossier avec ajustement à rochet pour chaise Pearle A184-20-AT, en acier, fini peinture en poudre noire. Modèle BU AUTO CHA 3.0, 1800 JBUF 2 BND 60 deg- 87 deg. 15.25 BLK CORCAN NBU 0600 de Northfield Metal Products ou équivalent. Dessin GA-16248-F</p> <p>Chair back upright with ratchet for Pearle chair A184-20-AT, steel, black powder paint finish. Model BU AUTO CHA 3.0, 1800 JBUF 2 BND 60 deg- 87 deg. 15.25 BLK CORCAN NBU 0600 from Northfield Metal Products or equivalent. Drawing GA-16248-F.</p>
8.	5340F532P	<p>Barre arrière de support de dossier avec ajustement à rochet pour chaise Pearle A184-20-KT, en acier, fini peinture en poudre noire. Modèle BU AUTO CHA 3.0, EB-120 deg BLK sans encoche. CORCAN w/3 BLT 13.75 BU 0956 de Northfield Metal Products ou équivalent. Dessin GA-16248-F</p> <p>Chair back upright with ratchet for Pearle chair A184-20-KT, steel, black powder paint finish. Model BU AUTO CHA 3.0, EB-120 deg BLK no notch. CORCAN w/3 BLT 13.75 BU 0956 from Northfield Metal Products or equivalent. Drawing GA-16248-F.</p>
9.	5340F599A	<p>Base de chaise avec roulettes pour chaises Pearle de CORCAN (A184-21 & A184-20-NMB), nylon renforcé de fibre de verre, 24" dia., noire, trou de centre 50mm dia. Conique à 1 degré 26'-16", centre type Euro. Modèle Torino de Northfield Metal Products ou équivalent. Dessin GA-15634-E</p> <p>Chair base with casters for Pearle chairs (A184-21 & A184-20-NMB), made of glass reinforced nylon, 24" dia. BLK center bore 50 mm dia. Inside taper 1 deg. 26'-16". Hub Euro type. Model Torino from Northfield Metal Products or equivalent. Drawing GA-15634-E.</p>
10.	5340F606D	<p>Mécanisme d'inclinaison Synchro pour chaise Pearle (A184-15-MT), en acier, fini peinture en poudre noir. Modèle Euro-Glide, PSR TA-JBUF, noir, 17-4E avec CAM auto SS levier gauche arrière avec ressort de retour de siège et barre arrière de support de dossier AUTO CHA II incluse de Northfield Metal Products ou équivalent. Dessins GA-23193-B et N24523</p> <p>Synchro-tilt chair mechanism for Pearle chair (A184-15-MT), steel, black powder paint finish. Model Euro-Glide, PSR TA-JBUF, black, 17-4E, with CAM Auto SS Lever left rear with seat return spring with AUTO CHA II back upright included from Northfield Metal Products or equivalent. Drawings GA-23193-B and N24523.</p>
11.	5340F606C	<p>Mécanisme de réglage indépendant (freefloat) de l'assise et du dossier pour chaise Pearle (A184-20-HD24), en acier fini en poudre noire. Modèle FRE-FLT TATL 17-4E EB4, auto SS, plaque d'acier BRKS.PBT avec bras support de Northfield Metal Products ou équivalent. Dessins GA-22942-B et N24519</p> <p>Free float knee-tilt chair control mechanism for Pearle chair (A184-20-HD24), steel, black powder paint finish. Model FRE-FLT TATL 17-4E EB4, auto SS, steel plate BRKS.PBT with arm bracket from Northfield Metal Products or equivalent. Drawings GA-22942-B and N24519.</p>
12.	5340F532R	Barre arrière de support de dossier avec ajustement à rochet pour chaise Pearle

		<p>A184-20-HD24, en acier, fini peinture en poudre noire. Modèle BU Auto CHA 4.00EB 120 DEG BLK de Northfield Metal Products ou équivalent. Dessin GA-22942-B</p> <p>Chair back upright with ratchet for Pearle chair A184-20-HD24, steel, black powder paint finish. Model BU Auto CHA 4.00EB 120 DEG BLK from Northfield Metal Products or equivalent. Drawing GA-22942-B.</p>
13.	5340F606E	<p>Mécanisme d'inclinaison de l'assise et du dossier pour chaise Breeze (A184-22), acier, fini peinture en poudre noire. Modèle T 4002 TATL EB-3 BLK, 17-4E, W/SEATSLDR de Northfield Metal Products ou équivalent. Dessins GA-26736-B et N13821</p> <p>Knee-tilt chair control mechanism for Pearle chair (A184-22), steel, black powder paint finish. Model T 4002 TATL EB-3 BLK, 17-4E, W/SEATSLDR from Northfield Metal Products or equivalent. Drawings GA-26736-B and N13821.</p>
14.	5340F668A	<p>Accoudoirs ajustables en hauteur pour chaise Pearle A184-20-HD24, en acier, fini peinture en poudre noire et étui en polypropylène noir, ajustement en hauteur de 3-1/8". Modèle ERGO II CS-ADJ2 90 BLK de Northfield Metal Products ou équivalent. Dessin GA-22942-B</p> <p>Height adjustable arms for Pearle chair A184-20-HD24, steel, black powder paint finish and black polypropylene sleeve, 3-1/8" height adjustment. Model ERGO II CS-ADJ2 90 BLK from Northfield Metal Products or equivalent. Drawing GA-22942-B.</p>
15.	5340F592D	<p>Bras d'accoudoirs en gel pour chaise Pearle A184-20-HD24. Modèle SIMCOE BLK de Northfield Metal Products ou équivalent. Dessin GA-22942-B</p> <p>Gel arm pads for Pearle chair A184-20-HD24 Model SIMCOE BLK from Northfield Metal Products or equivalent. Drawing GA-22942-B.</p>
16.	5340F523	<p>Couvert télescopique en nylon noir pour toutes les chaises CORCAN. Dessin SC-02236-D</p> <p>Telescopic cover made of black Nylon for all CORCAN chair. Drawing SC-02236-D.</p>
17.	5340-F746-M-BLK	<p>Dossier de chaise Breeze A184-22 en maille noir. Modèle N45005 noir avec barre arrière de support de dossier BU EB 3.0 -120 deg BLK de Northfield Metal Products ou équivalent. Dessins GA-26736-A et SA-26737-A.</p> <p>Mesh back for Breeze chair A184-22, black with back upright. Model N45005 Black with back upright BU EB 3.0 -120 deg BLK from Northfield Metal Products or equivalent. Drawings GA-26736-A and SA-26737-A.</p>
18.	5340-F746-HR-BLK	<p>Appui-tête pour dossier de chaise Breeze A184-22 rembourré de tissu en maille identique au dossier. Modèle N45011 N/Rembourré BLK 20051471 noir de Northfield Metal Products ou équivalent. Dessins GA-26736-A et SA-26737-A.</p> <p>Head rest for Breeze chair A184-22, upholstered with the same mesh fabric as the back. Model N45011 N/Upholstered BLK 20051471 Black from Northfield Metal Products or equivalent. Drawings GA-26736-A and SA-26737-A.</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation

21K01-106002/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin680

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21K01-10-6002

File No. - N° du dossier

KIN-0-34778

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AUTRES PRODUITS / OTHER PRODUCTS

19.

Les prix sont ceux indiqués dans les catalogues généraux, saisonniers et d'articles en vente de l'entrepreneur ou dans les listes de prix publiées les plus récentes, moins un rabais de _____p.100.

Prices are as listed in the Contractor's regular, seasonal and sale catalogues or current published price lists, less a discount of _____ percent.

**ANNEXE **

BASE DE PAIEMENT

2.1 Instructions relatives à l'établissement des prix

- Annexe B, Base d'établissement des prix «1»: Le soumissionnaire doit présenter des prix unitaires calculés selon la formule FAB usine et FAB destination.
- Pour une description de l'article dans le tableau d'établissement des prix, consulter la description à l'Annexe A - Article 1.4, Spécification du produit.
- L'utilisation prévue indiquée dans le présent document est une estimation des besoins faite de bonne foi. L'offre à commandes se limitera aux fournitures réellement demandées et fournies.
- Le prix unitaire est en dollars canadiens. La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) ne sont pas incluses dans le prix unitaire, mais doivent être indiquées sur une ligne d'article distincte sur toutes les factures.

**Annexe B,
Base d'établissement des prix «1»**

Offre à commandes (période 1) Tableau d'établissement des prix: de l'attribution de l'offre à commandes au 31mars 2014

N° de l'article	Prix unitaire F.A.B. Établissement de Mission	Utilisation prévue (unités)	Prix unitaire F.A.B. Établissement Leclerc	Utilisation prévue (unités)	Prix unitaire F.A.B Usine	Utilisation prévue (unités)
1		1500		4200		300
2		750		2100		150
3		750		2100		150
4		100		280		20
5		750		2100		150
6		500		1400		100
7		500		1400		100
8		750		2100		150
9		1000		2800		100
10		175		490		35
11		100		280		20
12		100		280		20
13		750		2100		150
14		100		280		20
15		100		280		20
16		2500		7000		500
17		750		2100		150
18		750		2100		150
	Rabais de (%) - F.A.B. Établissement de Mission	Utilisation prévue (\$)	Rabais de (%) - F.A.B. Établissement Leclerc	Utilisation prévue (\$)	Rabais de (%) - F.A.B. Usine	Utilisation prévue (\$)
19		10000,00\$		25000,00\$		2500,00\$

Offre à commande (période d'option 1) Tableau d'établissement des prix: du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

N° de l'article	Prix unitaire F.A.B. Établissement de Mission	Utilisation prévue (unités)	Prix unitaire F.A.B. Établissement Leclerc	Utilisation prévue (unités)	Prix unitaire F.A.B Usine	Utilisation prévue (unités)
1		1500		4200		300
2		750		2100		150
3		750		2100		150
4		100		280		20
5		750		2100		150
6		500		1400		100
7		500		1400		100
8		750		2100		150
9		1000		2800		100
10		175		490		35
11		100		280		20
12		100		280		20
13		750		2100		150
14		100		280		20
15		100		280		20
16		2500		7000		500
17		750		2100		150
18		750		2100		150
	Rabais de (%) - F.A.B. Établissement de Mission	Utilisation prévue (\$)	Rabais de (%) - F.A.B. Établissement Leclerc	Utilisation prévue (\$)	Rabais de (%) - F.A.B. Usine	Utilisation prévue (\$)
19		10000,00\$		25000,00\$		2500,00\$

Offre à commande (période d'option 2) Tableau d'établissement des prix: du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

N° de l'article	Prix unitaire F.A.B. Établissement de Mission	Utilisation prévue (unités)	Prix unitaire F.A.B. Établissement Leclerc	Utilisation prévue (unités)	Prix unitaire F.A.B Usine	Utilisation prévue (unités)
1		1500		4200		300
2		750		2100		150
3		750		2100		150
4		100		280		20
5		750		2100		150
6		500		1400		100
7		500		1400		100
8		750		2100		150
9		1000		2800		100
10		175		490		35
11		100		280		20
12		100		280		20
13		750		2100		150
14		100		280		20
15		100		280		20
16		2500		7000		500
17		750		2100		150
18		750		2100		150
	Rabais de (%) - F.A.B. Établissement de Mission	Utilisation prévue (\$)	Rabais de (%) - F.A.B. Établissement Leclerc	Utilisation prévue (\$)	Rabais de (%) - F.A.B. Usine	Utilisation prévue (\$)
19		10000,00\$		25000,00\$		2500,00\$

Offre à commande (période d'option 3) Tableau d'établissement des prix: du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

N° de l'article	Prix unitaire F.A.B. Établissement de Mission	Utilisation prévue (unités)	Prix unitaire F.A.B. Établissement Leclerc	Utilisation prévue (unités)	Prix unitaire F.A.B Usine	Utilisation prévue (unités)
1		1500		4200		300
2		750		2100		150
3		750		2100		150
4		100		280		20
5		750		2100		150
6		500		1400		100
7		500		1400		100
8		750		2100		150
9		1000		2800		100
10		175		490		35
11		100		280		20
12		100		280		20
13		750		2100		150
14		100		280		20
15		100		280		20
16		2500		7000		500
17		750		2100		150
18		750		2100		150
	Rabais de (%) - F.A.B. Établissement de Mission	Utilisation prévue (\$)	Rabais de (%) - F.A.B. Établissement Leclerc	Utilisation prévue (\$)	Rabais de (%) - F.A.B. Usine	Utilisation prévue (\$)
19		10000,00\$		25000,00\$		2500,00\$

Rabais sur volume

Le rabais sur volume est offert pour toutes les années de contrats et années d'option et il doit être appliqué pour tous les prix unitaires et toutes les années visées.

Le rabais en pourcentage sera appliqué aux articles de la commande subséquente lorsque le nombre d'unité commandé correspond au rabais sur volume pertinent.

Le rabais doit être appliqué à tous les articles pertinents.

N° de l'article	Rabais (%) Par unités (inclus)								
	F.A.B. Établissement de Mission			F.A.B. Établissement Leclerc			F.A.B de l'usine		
	5 à 10 unités	11 à 16 unités	17unités et plus	5 à 10 unités	11 à 16 unités	17 unités et plus	5 à 10 unités	11 à 16 unités	17 unités et plus
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									

Solicitation No. - N° de l'invitation

21K01-106002/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin680

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21K01-10-6002

File No. - N° du dossier

KIN-0-34778

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

15									
16									
17									
18									
19									

Solicitation No. - N° de l'invitation

21K01-106002/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-0-34778

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin680

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21K01-10-6002

ANNEXE C - LIEUX DE LIVRAISON

RÉGION DU QUÉBEC:	RÉGION DU PACIFIQUE:
Service correctionnel du Canada-CORCAN Établissement Leclerc 400, montée St-François Laval (Québec) H7C 1S7	Service correctionnel du Canada-CORCAN Établissement de Mission 8751 Stave Lake Rd. C.P.60 Mission (Colombie-Britannique) V2V 4L8

Solicitation No. - N° de l'invitation

21K01-106002/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-0-34778

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin680

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

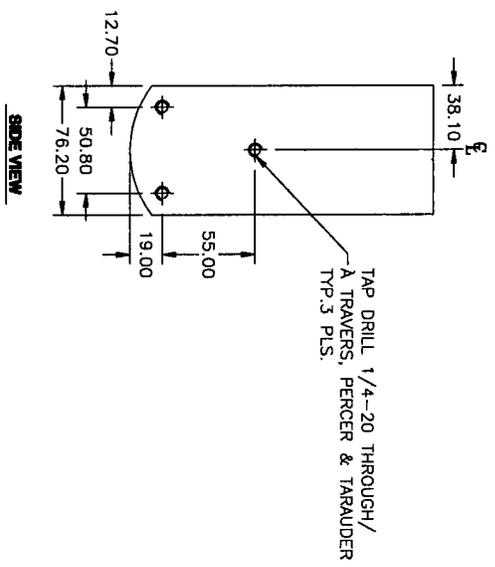
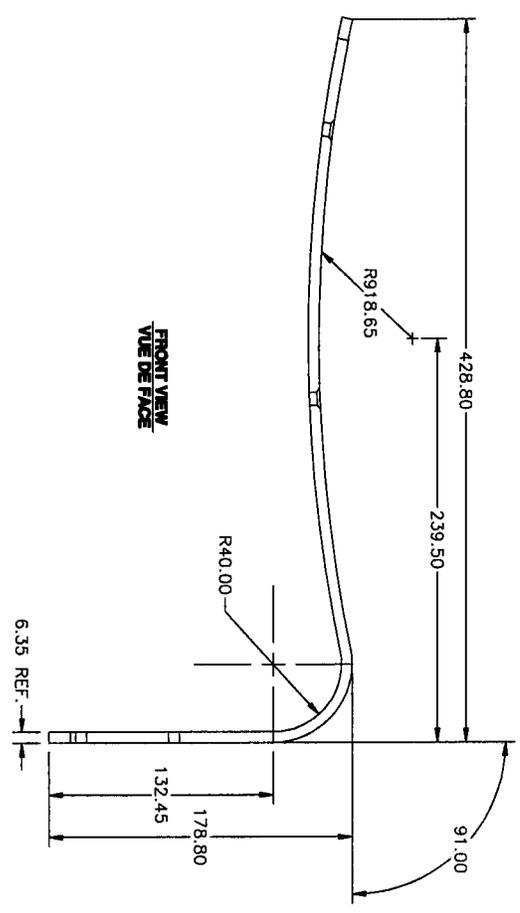
Client Ref. No. - N° de réf. du client

21K01-10-6002

ANNEXE D - DESSINS

REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDER	APPROVED	CHECKED	DRAWN	DATE
A		DIRECTIVE DE CHANGEMENT	G. R.	S. D.		26/09/00
B		ECCO 02-504	G. R.	R. B.		05-08-02

REVISIONS



R65.00 TYP.
BOTH ENDS/
DEUX BOUTS.

DRILL/PERCER Ø7.94
C SNK/FRAISER Ø14 x 82
TYP 4 PLS.

DEVELOPMENT

1. DRILL & CHAMF HOLE LES BOUTS BESOIN/ PERCER & FRAISER LES TROUS AVANT LE FLANGE

NOTES: SEE SYMBOLS FOR REF. >

CORCAN		CORCAN	
DL-15633	A184-10	AS-15635	
DRAWING LIST NO.	P.C. NO.	DRAWING NO.	
NO. LITE DRESS	NO. SPZ	NO. DRESS	

OPTION NO.	QTY/DTE	DATE/DESC	1	
UNLESS OTHERWISE SPECIFIED DIMENSIONS ARE IN MILLIMETERS				
ANGLES IN DEGREES				
DECIMAL: XX ± 0.20				
ANGLE ± 1/2°				
HOLE SIZE (DO NOT SQUARE)				
DRAWN/DESIGNER: STATE ENGINEERS				
DATE APPROVED/DATE: 26/09/00				
STATUS: PRODUCTION RELEASE				
DRAWING NO./NO. DRESS: SM-15716				
CHECKED/VERIF: GEORGE BORDAS				
DATE: 26/09/00				
PROJECTOR: 1-0/00				

ITEM	QTY	DESCRIPTION	UNIT	STANDARD
AR 2	8010A711	PAINT FLAT BLACK		
		ETA47-NZ		
		PEINTURE, NOIR MAT		
1	9510A505	FLAT BAR, STL., SAE 1018,		
		LC.HR 1/4 x 3		
		BARRE PLATE, AGER, SAE 1018,		

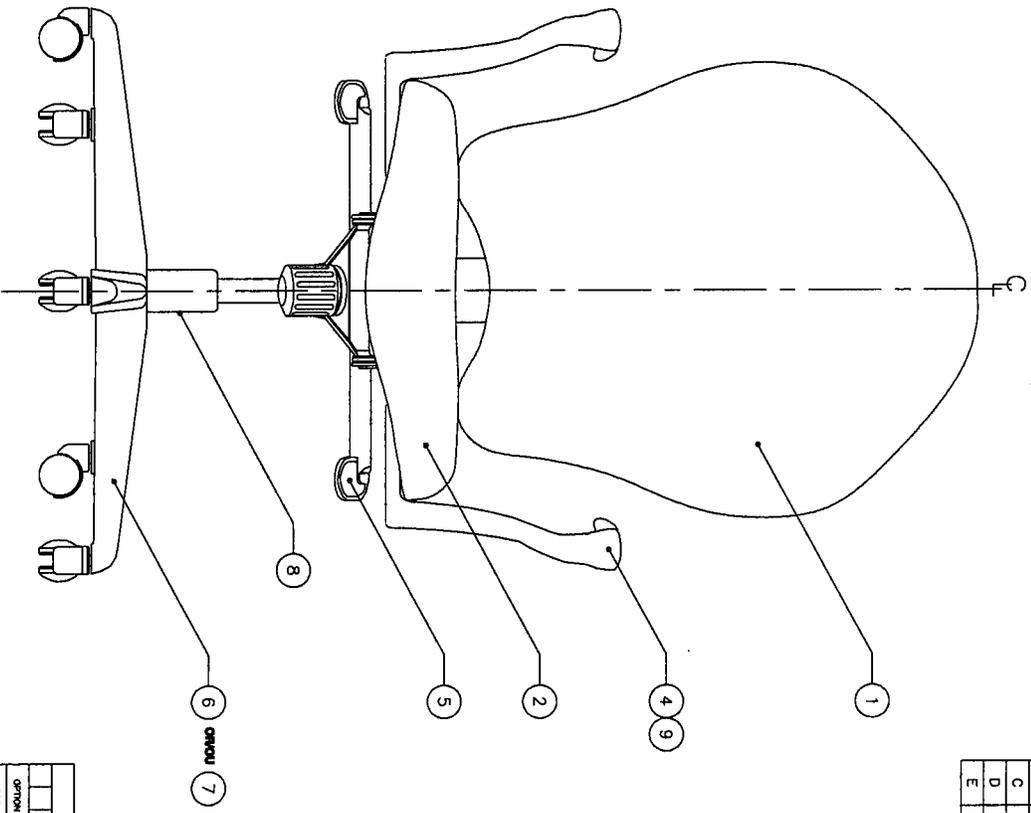
PART LIST/NOMENCLATURE DES PIECES

TITLE/TITRE

BACK UPRIGHT/
SUPPORT ARRIERE

REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDERS DIRECTIVES DE CHANGEMENT	APPROVED APPROUVÉ	CHECKED VÉRIFIÉ	DRAWN DESSINÉ	DATE
C		03-533	G. R.	G. R.	R. B.	12-05-03
D		04-557			G. R.	08/07/04
E					G. R.	02/12/08

REVISIONS



OPTION NO.	DATE/DESC.	QTY/DATE	REV.	DATE	DESCRIPTION
AR 9	530505903A				SCREW, MACHINE, ROUND HEAD, SQ. SOCKET, BLK OXIDE, TREATED WITH DRI-LOCK #203 ON TRENDS #2 TO #7 1/4-20 UNC x 3/4" VS. MECANIQUE, TÊTE RONDE, EMPREINTE CARRÉ, OXIDE NOIR, TRAITÉ AVEC DRI-LOCK #203 SUR LES FILETS #2 A #7
1 8	5340F601				CYLINDER, GAS, SHEPHERD PRODUCTS OR EQ. 50mm dia., stroke/course 95mm, blk./noir, type length/conique sur 105mm, #435025C4-2G, CYLINDRE, GAZ, PRODUITS SHEPHERD OU EQ.
1 7	5340F600				BASE CHAIR GLASS-REINFORCED NYLON 26 DIA, BLK, CENTER BORE 50mm DIA, INSIDE TAPER 1 deg 28-16", HUB TYPE EURO/MODEL TORINO, SHEPHERD PRODUCTS or / ou equiv.
1 6	5340F599A				BASE DE CHAISE, NYLON RENFORCÉ DE FIBRE DE VERRE, 26 DIA, NOIR, TROU DE CENTRE 50mm DIA, CONIQUE A 1 deg 28-16", CIR TYPE EURO, MODELE TORINO, SHEPHERD PRODUCTS.
1 5	5340F598				MECHANISM CHAIR, #T-KNT11650, SUP. TECHNIQUE or equiv.
AR 4	5340F597				MECANISME, CHAISE, #T-KNT11650, ARMREST, MOLDED, 190mmH x 320mmW, 97 deg, ADJUSTABLE HEIGHT.
AR 2	AS-15636				TECHNE MODEL #TAR-68 or /ou equiv. ACCOUDOIR, MOULE, 190mmH x 320mmL, 97 deg, HAUTEUR AJUSTABLE.
AR 1	AS-15635				SEAT ASSEMBLY/ ASSEMBLAGE DU SIÈGE
					BACKREST ASSEMBLY/ ASSEMBLAGE DU DOSSIER

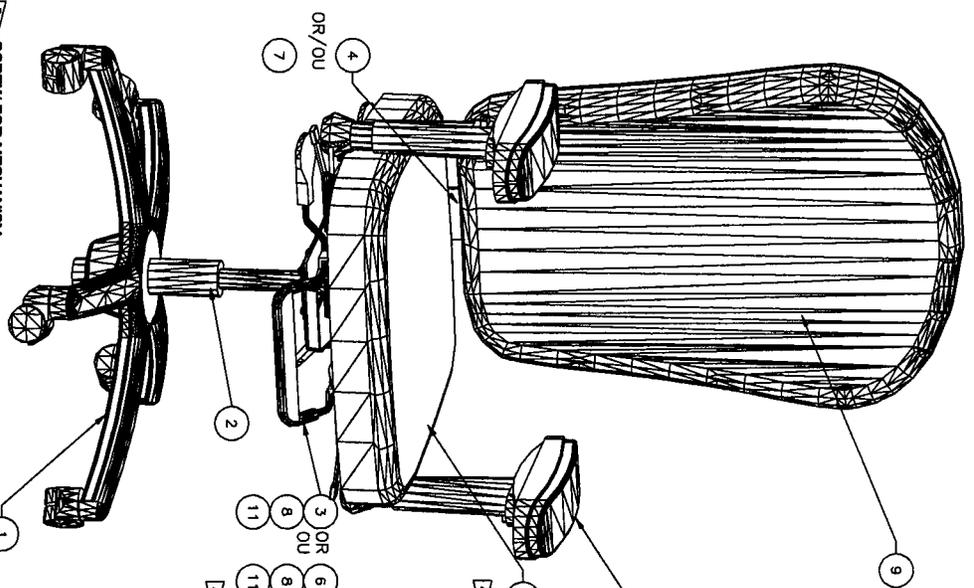
OPTION NO.	DATE/DESC.	QTY/DATE	REV.	DATE	DESCRIPTION
DL-15633	A184-10				UNLESS OTHERWISE SPECIFIED, DIMENSIONS ARE IN MILLIMETERS. UNLESS OTHERWISE SPECIFIED, DIMENSIONS ARE IN MILLIMETERS. UNLESS OTHERWISE SPECIFIED, DIMENSIONS ARE IN MILLIMETERS.

THESE DIMENSIONS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF THE CORPORATION AND ARE NOT TO BE REPRODUCED, COPIED OR USED IN ANY MANNER WITHOUT THE WRITTEN PERMISSION OF THE CORPORATION. THESE DIMENSIONS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF THE CORPORATION AND ARE NOT TO BE REPRODUCED, COPIED OR USED IN ANY MANNER WITHOUT THE WRITTEN PERMISSION OF THE CORPORATION.

NOTES: REF. SYMBOLS ARE USED ON ASSY/UTILISE SUR ASSGE

REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDER NO.	APPROVED	CHECKED	DRAWN	DATE
D		ECO 02-516	G. R.	G. R.	R. B.	12-12-02
E		ECO 03-525	G. R.	R. B.	R. B.	01-05-03
F		03-538	G. R.	R. B.	R. B.	22-09-03

REVISIONS



QTY	FIG./REV	PART NO.	DESCRIPTION
1	17	5340F923	COVER, TELESCOPIC, A170-02 DWG SO-02236 COUVERT TELESCOPIQUE.
3	16	53058506C	SCREW, HEX SRT CAP, STL, 5/16-18 x 1/2", PH 3/16" KEY SUPPLIER/FOURN.: SPANNAUR #358-488 OR/OU BOULON DE PRECISION, 6 PC, ACIER, 5/16-18 x 1/2", 18, CLE 3/16".
3	15	53100518C	WASHER, EXTERNAL LOCK FOR NUTS 5/16" SUPPLIER/FOURN.: BOLLINGER LAVAL RONDELLE, BARRURE EXTERNE POUR ECROU 5/16"
3	14	5310A507A	NUT, HEX, ZP, STL, 5/16-18, 17/84" TH/EP ECROU, HEX, ACIER, PZ.
3	13	5308A503C	BOLT, CARRIAGE, ZP, STL, 5/16-18 x 1" BOLLON, CARROSSERIE, ACIER, PZ.
6	12	5305G503E	SCREW, MACHINE, HEX HEAD, 1/4-20 x 1/2" VIS, MECANIQUE, TETE HEX.
4	11	5305G503E	SCREW, MACHINE, BLK STL, PH, WITH DR-LOCK #203 ON THREADED TO #7 1/4-20 x 3/4" VIS, MECANIQUE, ACIER NOIR, TP, AVEC DR-LOCK #203 SUR LES FILETS #2 A #7
1	10	SA-16563	SEAT SUB-ASSEMBLY SOUS-ASSEMBLAGE DU SIEGE
1	9	SA-16562	BACK SUB-ASSEMBLY SOUS-ASSEMBLAGE DU DOSSIER
4	8	5340F582	EXTRUSION, TUBE, PNC, BLK, 18mm OD/DE, 8mm ID/OU, 3mm TH/EP SUPPLER/FOURN.: DYNAPLAST EXTRUSION, TUBE PVC NOIR, MATERIAU

- 1- SCREW FOR MECHANISM, VIS POUR MECANISME.
- 2- FOR FIXING UPRIGHT TO MECHANISM, POUR FIXER LE TIGE DE DOS AU MECANISME.
- 3- FOR FIXING ARMS TO MECHANISM, POUR FIXER LES BRAS AU MECANISME.
- 4- FOR 'AT' MECHANISM, POUR MECANISME 'AT'.
- 5- FOR 'KT' MECHANISM, POUR MECANISME 'KT'.

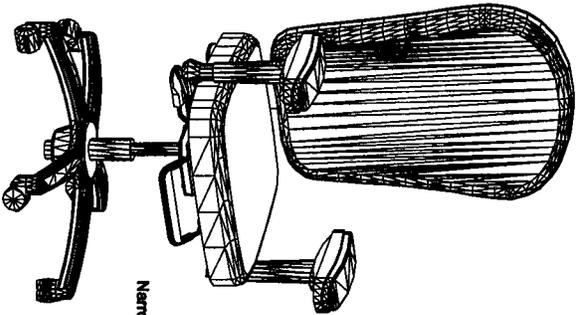
CORCAN
 THESE DRAWING HAS SUPERSEDED ALL PREVIOUS EDITIONS. ANY CHANGES TO THIS DRAWING WILL BE INDICATED BY A REVISION. THIS DRAWING IS THE PROPERTY OF THE CORCAN COMPANY AND IS NOT TO BE REPRODUCED OR COPIED IN ANY MANNER WITHOUT THE WRITTEN PERMISSION OF THE CORCAN COMPANY. THE CORCAN COMPANY IS NOT RESPONSIBLE FOR ANY DAMAGE OR LOSS OF PROFITS OR BUSINESS ARISING FROM THE USE OF THIS DRAWING.

DWG LIST NO.	P.C. NO.	DRAWING NO.
DL-16170		

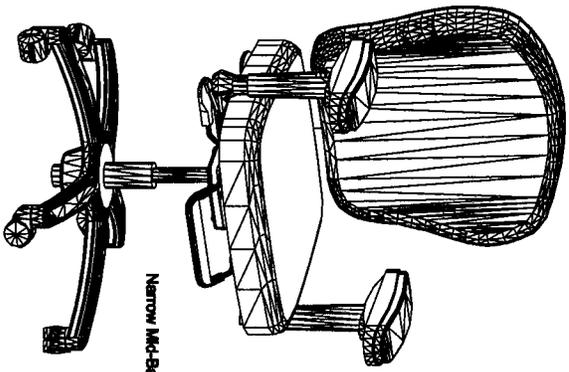
OPTION NO.	DWG/DOCS	TITLE/TITRE
1		GENERAL ASSEMBLY ASSEMBLAGE GENERAL

DRAWN/DESINE	CHECKED/VERIFIE	DATE

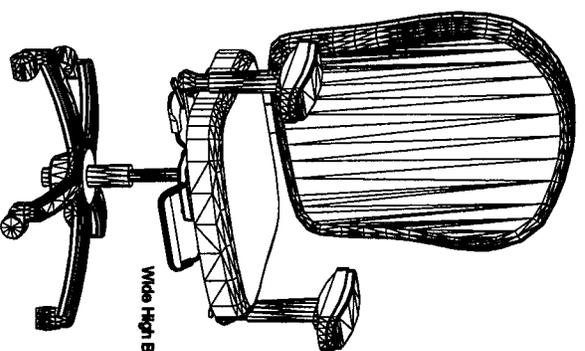
GA-16248



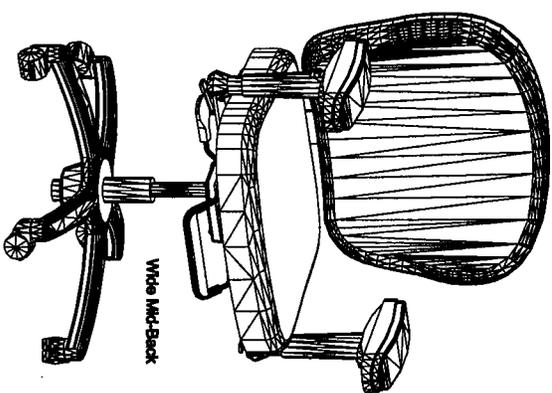
Narrow High Back



Narrow Mid-Back



Wide High Back



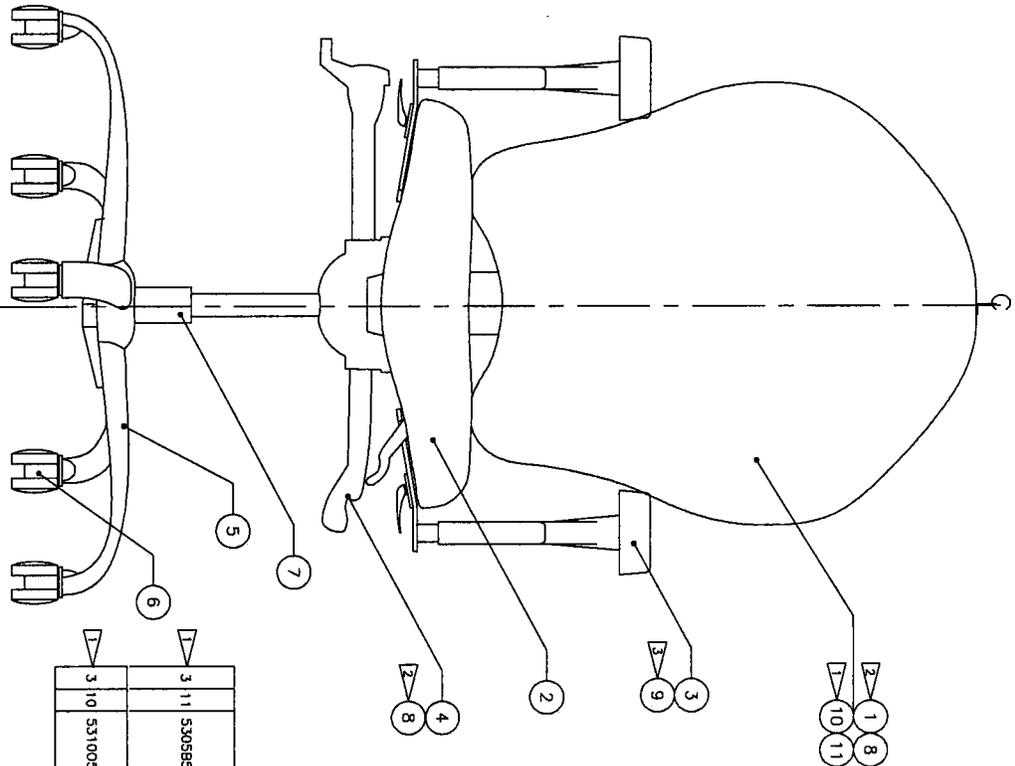
Wide Mid-Back

DRAWING LIST NO.	P.C. NO.	DRAWING NO.	STATE	PRODUCTION	RELEASE	PROJECTION
NO. LAST DESIGN	NO. OF	NO. ASSY	NO. DESIGN	NO. NO. DESIGN	GA-16248	2 OF 2
USED ON ASSY/UTILISE SUR ASSGE						REV F

100

REVISIONS

REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDER/PROCESSES DE CHANGEMENT	APPROVED	CHECKED	DRAWN	DATE
A			G. R.	G. R.	D.D.-L.	18/12/07
B			G. R.	G. R.	G. R.	25/04/08



1	3	111	530565066	SCREW, HEX SKT CAP, STL, 5/16-18 x 1/2", SUP/PLIER/FOURN.: SPAENVAUR #358-488 OR/OU BOULON DE PRECISION, 6 PC, ACIER, 5/16-18 x 1/2", TB, CLÉ 3/16".
2	3	10	53100518C	WASHER, EXTERNAL LOCK FOR NUTS 5/16" SUP/PLIER/FOURN.: BOULONNERIE LAVAL RONDELLE, BARRURE EXTERNE POUR COROU 5/16"

SCREW FOR MECHANISM TO SEAT AND UPRIGHT TO BACK. VIS POUR MECHANISME AU SIEGE ET SUPPORT AU DOSSIER.
 POUR FIXER LE TIGE DE DOS AU MECANISME.
 POUR FIXER LES BRAS AU SIEGE.

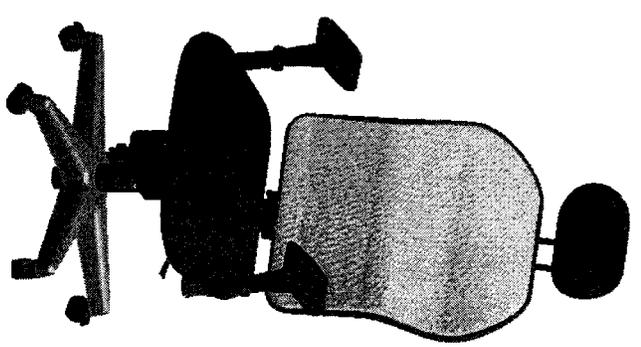
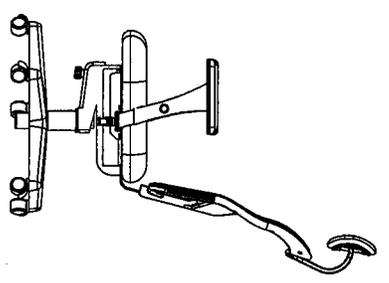
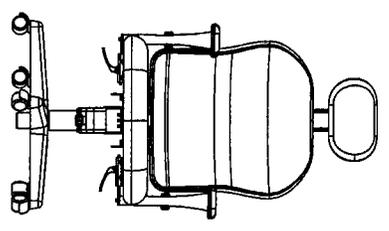
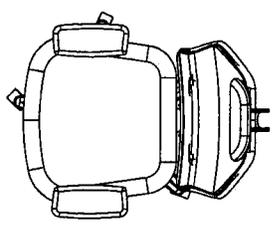
THESE DIMENSIONS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF THE CORPORATION AND ARE NOT TO BE REPRODUCED OR USED IN ANY MANNER WITHOUT THE PERMISSION OF THE CORPORATION, SERVICE DE CANADA.

DI-23192
 R.C. NO. A184-15-MT
 DRAWING NO. 5340F673
 USED ON ASS'Y/UTILISE SUR ASS'GE

OPTION NO.	DRWG. NO.	TITLE/TITRE	DATE	STATUS	PRODUCTION
1	5340F673	MULTI-TASK OYSTER CHAIR GENERAL ASSEMBLY/ ASSEMBLAGE GENERAL DE LA CHAISE OYSTER MULTI-TACHES	18/12/07	PRODUCTION RELEASE	GA-23193

NOTES:
 1- FOR FIXING UPRIGHT TO MECHANISM.
 2- FOR FIXING ARMS TO SEAT.
 3- FOR FIXING MECHANISM TO SEAT AND UPRIGHT TO BACK. VIS POUR MECHANISME AU SIEGE ET SUPPORT AU DOSSIER.
 4- POUR FIXER LE TIGE DE DOS AU MECANISME.
 5- POUR FIXER LES BRAS AU SIEGE.

REVISIONS	DATE
1	30/08/2010
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	



NOTES: REF. SYMBOL
SYMBOLLE DE REF.

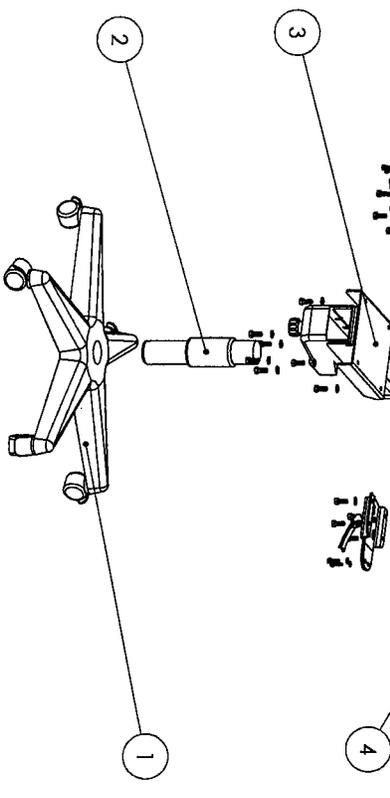
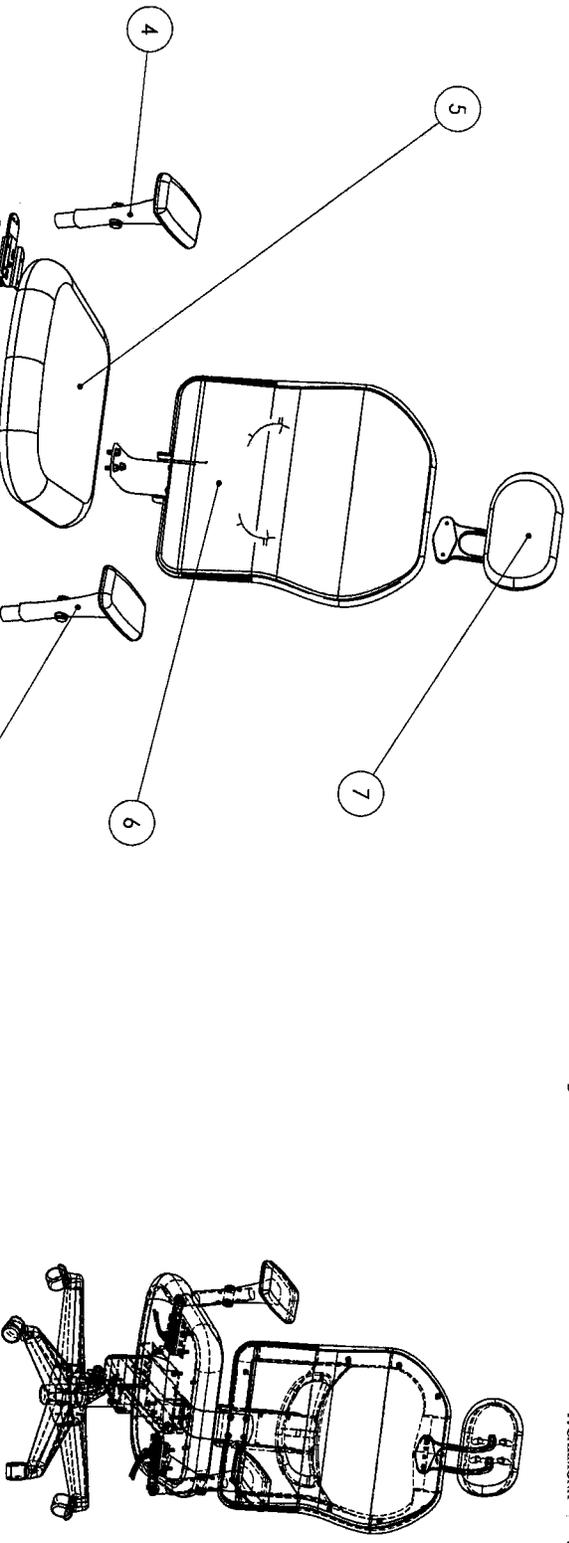
TITRE: CORCAN
UNLESS OTHERWISE SPECIFIED,
DIMENSIONS ARE IN MILLIMETERS
DIMENSIONS SOIT EN MILLIMETRES

DL-26734
A184-22-KT-MB
CA-26736
DRAWING NO.
NO DE DRESSIN

SCALE: 1:2
1:10
1:50
ANGLE: 5.0°
DO NOT SCALE DRAWING
NE PAS METRE A L'ECHELLE

DATE: 30/08/2010
DESIGNED BY: J. ROGERS
CHECKED BY: CARMONA
DATE: 30/08/2010
FOR PRODUCTION
DRAWN BY: B
SCALE: 1/2

REVISIONS
 2
 P. CARMONA N. FLEURY 30/08/2010



QTY / QTE	ITEM	DESC. CHAIR
1	7	SA-36737
1	6	SA-36737
1	5	SA-16543
2	4	5340F668
1	3	5340F666E
1	2	5340F601
1	1	5340F599

UNLESS OTHERWISE SPECIFIED,
 DIMENSIONS ARE IN MILLIMETERS
 DIMENSIONS SONT EN MILLIMETRES

PART LIST / NOMENCLATURE DES PIÈCES
 TITRE TITRE
BREEZE CHAIR, w/ OPTIONAL HEADREST
CHAISE BREEZE, a/ OPTIONNELLE SUPPORT TÊTE

A18422-KT-MB-(HR)

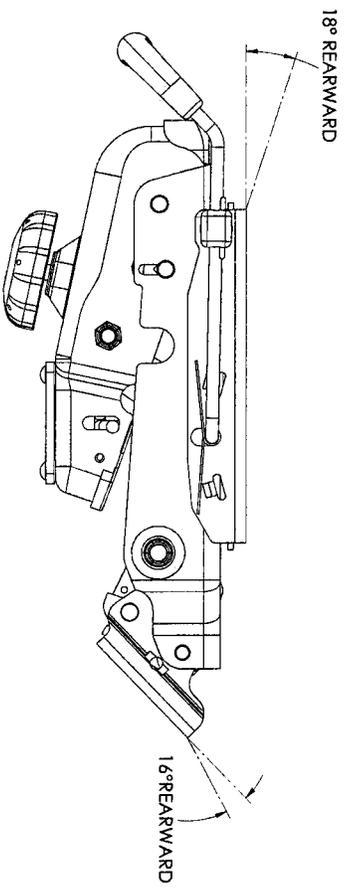
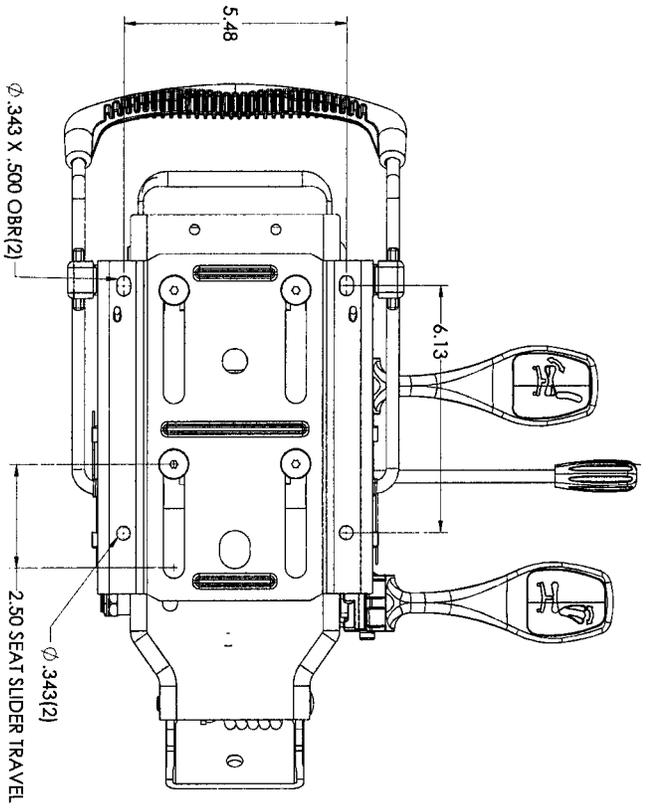
DESIGNER: J. ROGERS DATE: 30/08/2010
 DRAWING NO. GA-56736
 P.C. NO. / NOME: NO DE DRESSIN: GA-56736
 USED ON ASSY / UTILISÉ SUR ASSGE

OR EQUIVILANT / OU EQUIVILANT

CORCAN
 THESE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS
 CESES DRESSINS ET SPECIFICATIONS SONT LES
 PROPRIÉTÉS DE CORCAN. IL NE DOIVENT ÊTRE NI
 REPRODUITES NI COPIÉES NI UTILISÉES POUR
 LE FABRICATION D'UN AUTRE PRODUIT
 SERVICE OF CANADA AND SHALL NOT BE
 REPRODUCEES NI COPIÉES NI UTILISÉES POUR
 LE FABRICATION D'UN AUTRE PRODUIT
 THE CORRECTIVE SERVICE OF CANADA

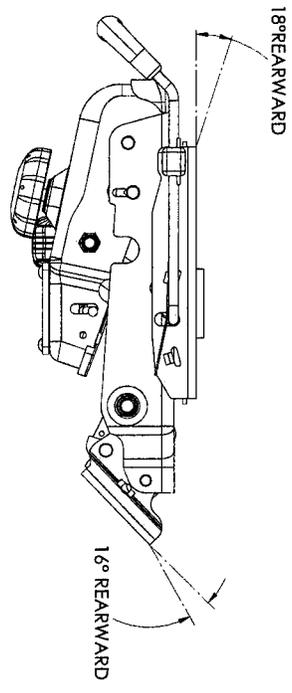
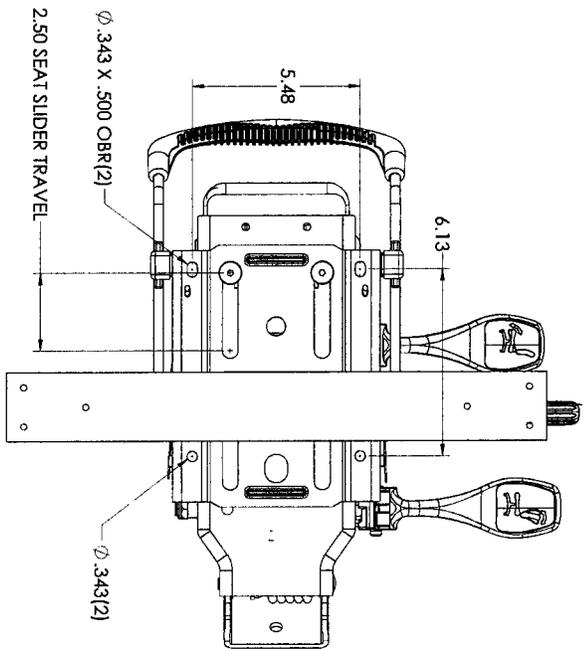
NOTES: REF. SYMBOL
 SYMBOLE DE REF.





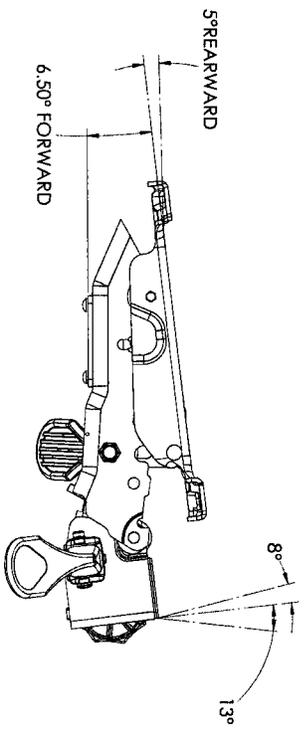
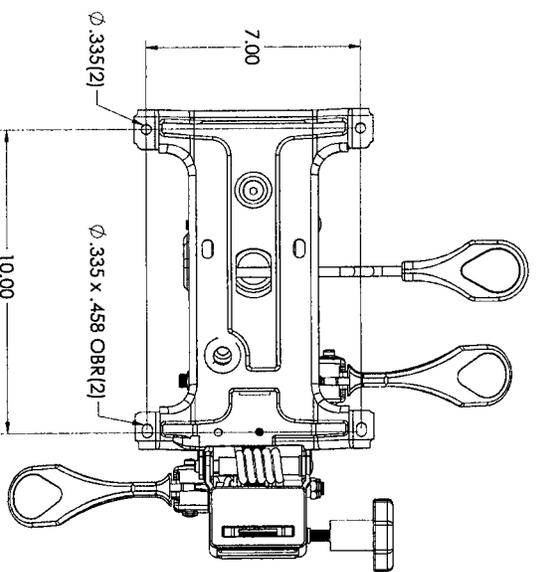
FINISH:- BLACK POWDER COAT

TOLERANCES UNLESS SPECIFIED		SCALE 1:1	SHEET 01	DO NOT SCALE DRAWING
DATE	BY	CHKD	APP'D	
3-1-2009	27-1-109			
TITLE 14002TAIL		CORCAN		
PART NO. EB-3-BLK 174E		N13821		
DESIGN	APP'D	CHKD	APP'D	
A.P.	21JHILL	D.W.	D.W.	



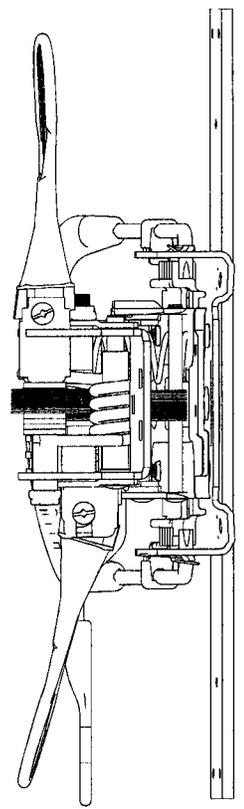
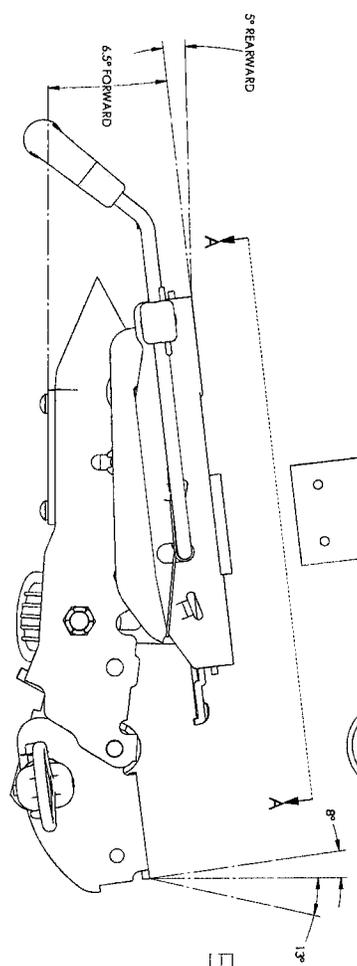
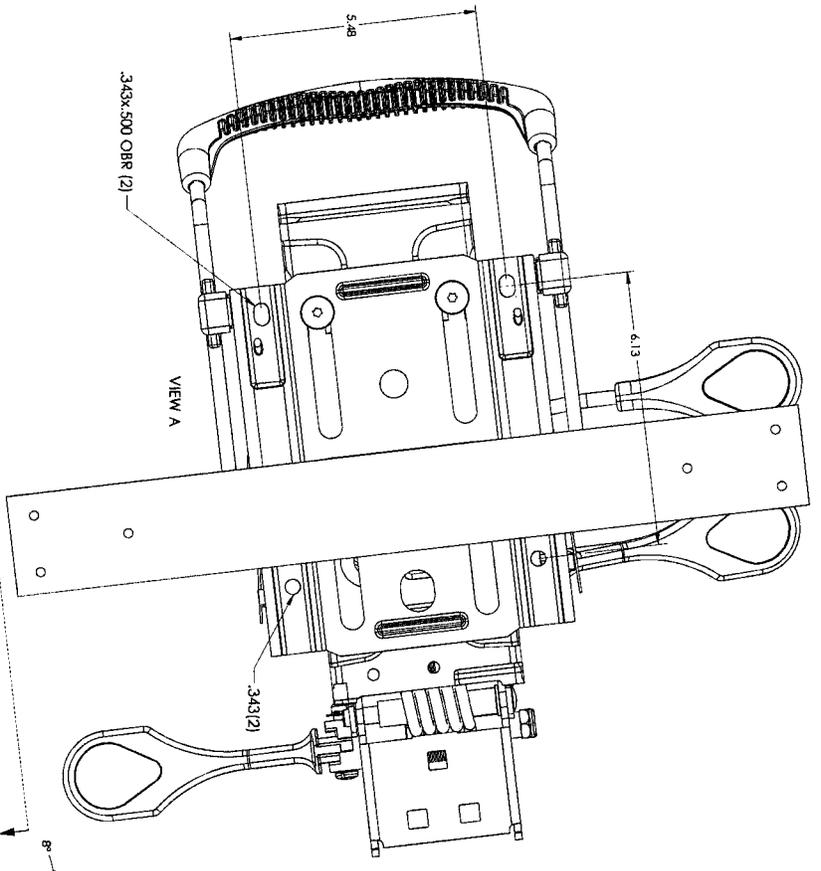
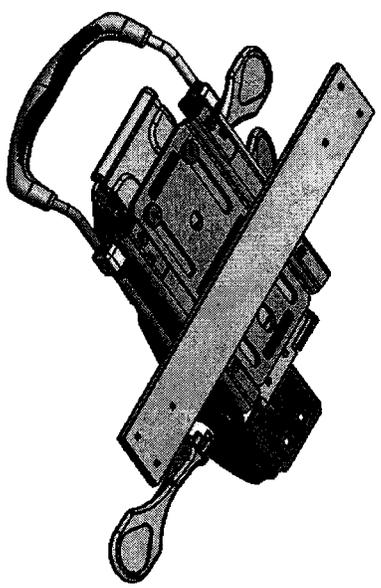
FINISH:- BLACK POWDER PAINT

TOLERANCES UNLESS OTHERWISE SPECIFIED		SCALE 1/2" = 1'-0"		DO NOT SCALE DRAWINGS	
3/16" - 1/8"	1/16" - 1/32"	MATERIALS AND FINISHES TO BE AS SHOWN UNLESS OTHERWISE SPECIFIED BY NOTES		CORCAN	
TITLE 14002ATL EB-3 BLK 174E		PART NO. 14523		CORCAN	
W/SEATSLDR SPEC 6HTAP WEIDN1		REV. 1		CORCAN	
DATE 3AUG11	DWG. DWG.	DWG. DWG.		CORCAN	



FINISH:- POWDER BLACK

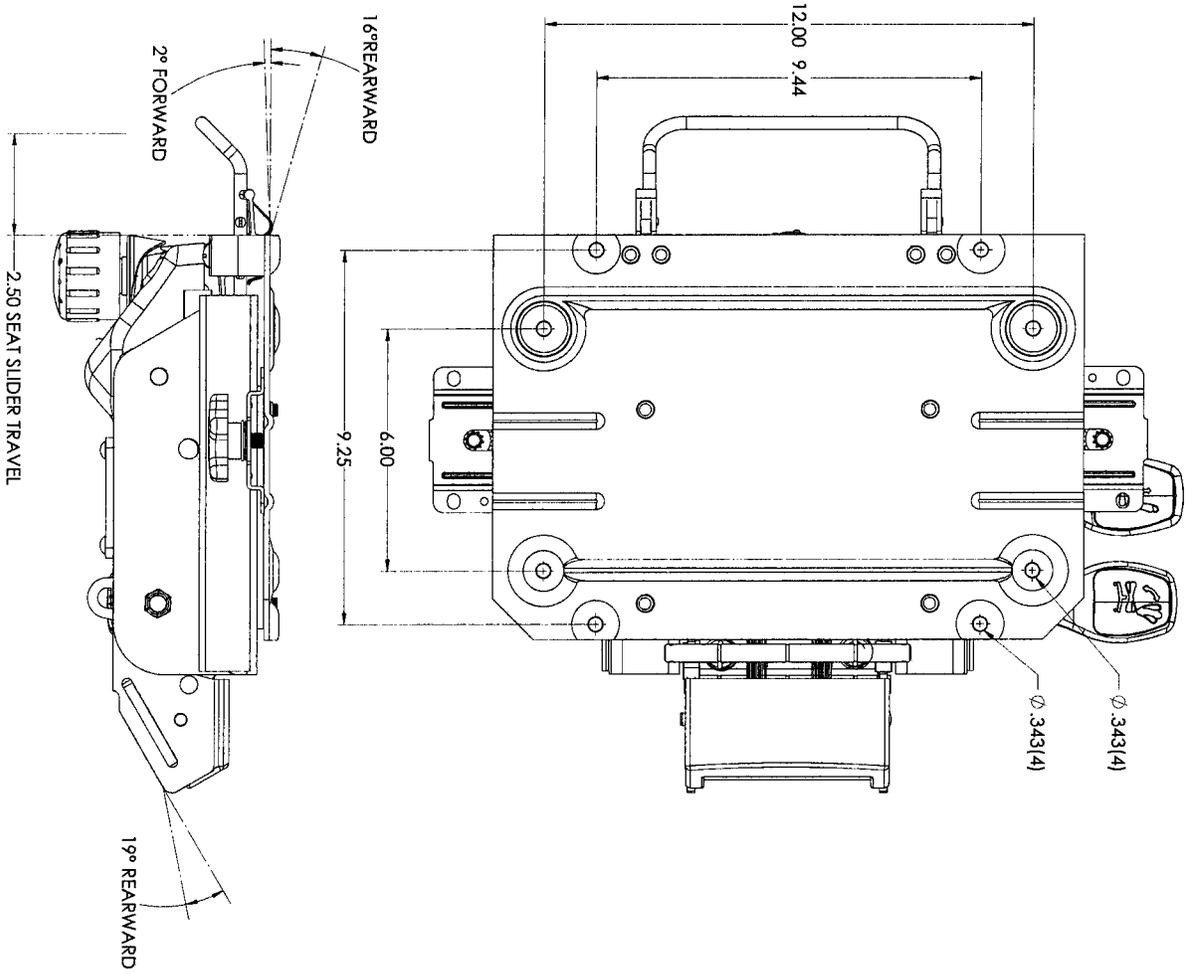
TOLERANCES UNLESS SPECIFIED		SCALE 1:1	SHEET 1 OF 1	DO NOT SCALE DRAWINGS
ORIFICE	±.001			
2" - 1.000	±.005			
3/16" - 1.000	±.010			
DIMENSIONS IN PARENTHESES ARE FOR INFORMATION ONLY				
DRAWN BY: S.V.		DATE: 04/01/2017	DWG. NO: DWI	REV: 1
TITLE: SP1800DUNIAFF 2.25 BLK 174E		PART NO: N21254		
CORCAN				



2. FINISH- POWDER BLACK
 1. MATERIAL-.

TOLRANCES UNLESS SPECIFIED OTHERWISE SPECIFIED	SCALE 3X1	SHEET 1 OF 1	DO NOT SCALE DRAWING
3X ± .008	3X ± .008		
2X ± .005	2X ± .005		
1X ± .012	1X ± .012		
UNLESS OTHERWISE SPECIFIED			
TITLE	SR1800DINIA		
PART NO.	N24265		
DATE	14DEC01	DW	FW
BY	FW	FW	FW

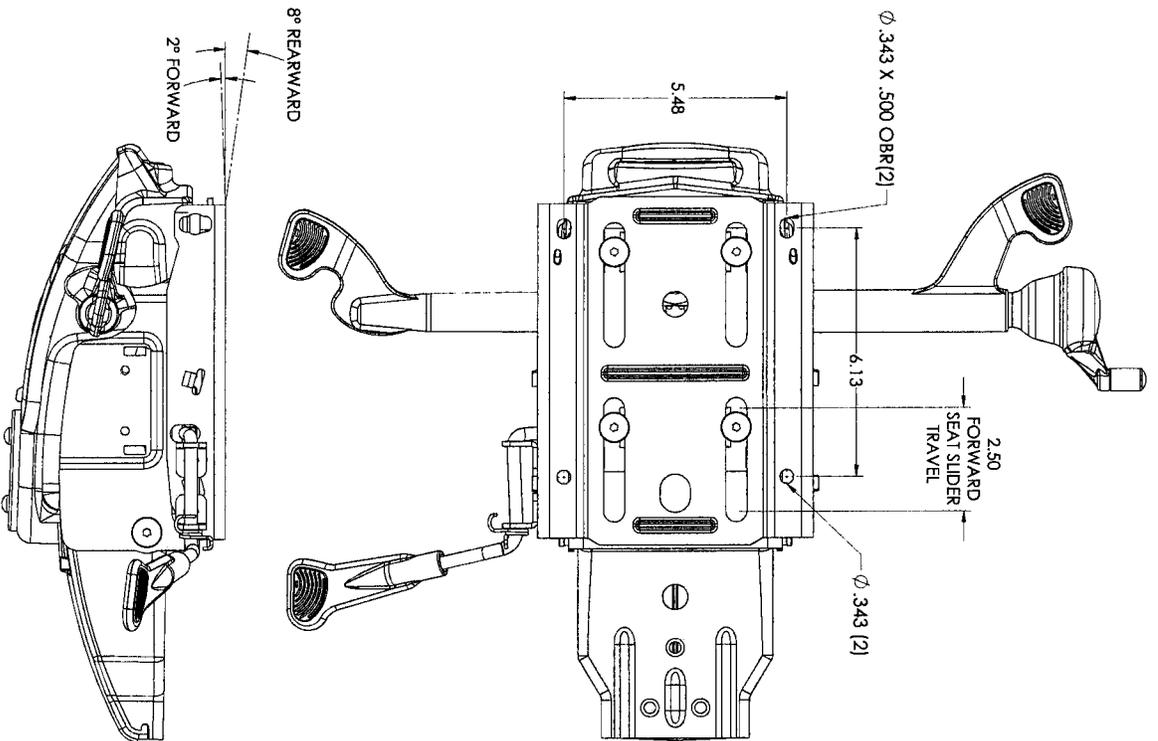
FINISH:- BLK POWDER PAINT



TOLERANCES UNLESS OTHERWISE SPECIFIED	SCALE 1:1 SHEET 01	DO NOT SCALE DRAWING
X" = .000	1/8" = .000	
XX" = .005	1/4" = .000	
XXX" = .010	3/8" = .000	
XXXX" = .015	1/2" = .000	
XXXXX" = .020	3/4" = .000	
XXXXXX" = .025	1" = .000	
XXXXXXX" = .030	1 1/4" = .000	
XXXXXXXX" = .035	1 3/4" = .000	
XXXXXXXXX" = .040	2" = .000	
XXXXXXXXXX" = .045	2 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .050	2 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .055	3" = .000	
XXXXXXXXXX" = .060	3 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .065	3 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .070	4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .075	4 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .080	4 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .085	5" = .000	
XXXXXXXXXX" = .090	5 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .095	5 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .100	6" = .000	
XXXXXXXXXX" = .105	6 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .110	6 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .115	7" = .000	
XXXXXXXXXX" = .120	7 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .125	7 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .130	8" = .000	
XXXXXXXXXX" = .135	8 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .140	8 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .145	9" = .000	
XXXXXXXXXX" = .150	9 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .155	9 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .160	10" = .000	
XXXXXXXXXX" = .165	10 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .170	10 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .175	11" = .000	
XXXXXXXXXX" = .180	11 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .185	11 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .190	12" = .000	
XXXXXXXXXX" = .195	12 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .200	12 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .205	13" = .000	
XXXXXXXXXX" = .210	13 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .215	13 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .220	14" = .000	
XXXXXXXXXX" = .225	14 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .230	14 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .235	15" = .000	
XXXXXXXXXX" = .240	15 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .245	15 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .250	16" = .000	
XXXXXXXXXX" = .255	16 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .260	16 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .265	17" = .000	
XXXXXXXXXX" = .270	17 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .275	17 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .280	18" = .000	
XXXXXXXXXX" = .285	18 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .290	18 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .295	19" = .000	
XXXXXXXXXX" = .300	19 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .305	19 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .310	20" = .000	
XXXXXXXXXX" = .315	20 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .320	20 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .325	21" = .000	
XXXXXXXXXX" = .330	21 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .335	21 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .340	22" = .000	
XXXXXXXXXX" = .345	22 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .350	22 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .355	23" = .000	
XXXXXXXXXX" = .360	23 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .365	23 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .370	24" = .000	
XXXXXXXXXX" = .375	24 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .380	24 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .385	25" = .000	
XXXXXXXXXX" = .390	25 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .395	25 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .400	26" = .000	
XXXXXXXXXX" = .405	26 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .410	26 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .415	27" = .000	
XXXXXXXXXX" = .420	27 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .425	27 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .430	28" = .000	
XXXXXXXXXX" = .435	28 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .440	28 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .445	29" = .000	
XXXXXXXXXX" = .450	29 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .455	29 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .460	30" = .000	
XXXXXXXXXX" = .465	30 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .470	30 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .475	31" = .000	
XXXXXXXXXX" = .480	31 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .485	31 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .490	32" = .000	
XXXXXXXXXX" = .495	32 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .500	32 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .505	33" = .000	
XXXXXXXXXX" = .510	33 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .515	33 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .520	34" = .000	
XXXXXXXXXX" = .525	34 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .530	34 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .535	35" = .000	
XXXXXXXXXX" = .540	35 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .545	35 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .550	36" = .000	
XXXXXXXXXX" = .555	36 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .560	36 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .565	37" = .000	
XXXXXXXXXX" = .570	37 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .575	37 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .580	38" = .000	
XXXXXXXXXX" = .585	38 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .590	38 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .595	39" = .000	
XXXXXXXXXX" = .600	39 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .605	39 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .610	40" = .000	
XXXXXXXXXX" = .615	40 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .620	40 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .625	41" = .000	
XXXXXXXXXX" = .630	41 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .635	41 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .640	42" = .000	
XXXXXXXXXX" = .645	42 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .650	42 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .655	43" = .000	
XXXXXXXXXX" = .660	43 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .665	43 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .670	44" = .000	
XXXXXXXXXX" = .675	44 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .680	44 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .685	45" = .000	
XXXXXXXXXX" = .690	45 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .695	45 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .700	46" = .000	
XXXXXXXXXX" = .705	46 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .710	46 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .715	47" = .000	
XXXXXXXXXX" = .720	47 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .725	47 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .730	48" = .000	
XXXXXXXXXX" = .735	48 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .740	48 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .745	49" = .000	
XXXXXXXXXX" = .750	49 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .755	49 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .760	50" = .000	
XXXXXXXXXX" = .765	50 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .770	50 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .775	51" = .000	
XXXXXXXXXX" = .780	51 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .785	51 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .790	52" = .000	
XXXXXXXXXX" = .795	52 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .800	52 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .805	53" = .000	
XXXXXXXXXX" = .810	53 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .815	53 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .820	54" = .000	
XXXXXXXXXX" = .825	54 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .830	54 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .835	55" = .000	
XXXXXXXXXX" = .840	55 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .845	55 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .850	56" = .000	
XXXXXXXXXX" = .855	56 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .860	56 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .865	57" = .000	
XXXXXXXXXX" = .870	57 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .875	57 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .880	58" = .000	
XXXXXXXXXX" = .885	58 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .890	58 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .895	59" = .000	
XXXXXXXXXX" = .900	59 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .905	59 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .910	60" = .000	
XXXXXXXXXX" = .915	60 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .920	60 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .925	61" = .000	
XXXXXXXXXX" = .930	61 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .935	61 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .940	62" = .000	
XXXXXXXXXX" = .945	62 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .950	62 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .955	63" = .000	
XXXXXXXXXX" = .960	63 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .965	63 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .970	64" = .000	
XXXXXXXXXX" = .975	64 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .980	64 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .985	65" = .000	
XXXXXXXXXX" = .990	65 1/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = .995	65 3/4" = .000	
XXXXXXXXXX" = 1.000	66" = .000	

TITLE: RE-FLYTAIL
 PART NO: N24519
 DRAWN: A.P.
 CHECKED: DWL
 DATE: 28JUL11



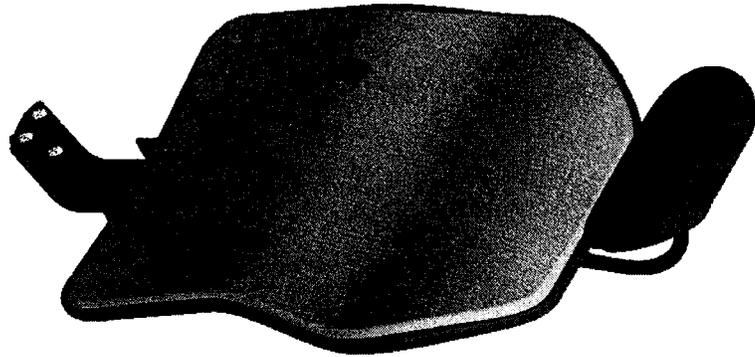
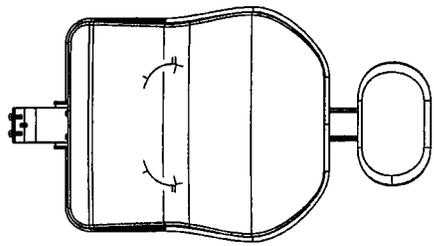
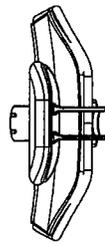


FINISH:- BLACK TEXTURED

TOUGHANER LINER OUBENWAS SPANDELS X* - 1.00 X* - 1.00 X** - 1.05 X* - 1.07		SCALE 1:1 SHEET 1 OF 1 1:1 PROPORTION DRAWING 1:1 PROPORTION DRAWING 1:1 PROPORTION DRAWING	DO NOT SCALE DRAWING
TITLE EURO GLIDE PFR TA JBUF BLK C 17AE W/CV AUTO	PART NO N24523	CORCAN	
DRAWN GM	DATE 05/05/05	DWG DW	GM

8 7 6 5 4 3 2 1

REVISIONS			
REVISION	DESCRIPTION	APPROVED BY	DATE
A	PROPRIETARY CHANGE ORDER #1 REVISIONS TO DIMENSIONS	P. CARMONA	30/08/2010



NOTES: REF. SYMBOL
SYMBOL DE REF.

THESE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS
NE SONT PAS A CONSIDERER EN
SERVICE DE CANADA ET NE DOIVENT ETRE NI
REPRODUITES NI COPIES NI UTILISEES POUR
AUCUN AUTRE PROJET NI AUCUN
AUTRE SERVICE DE CANADA.

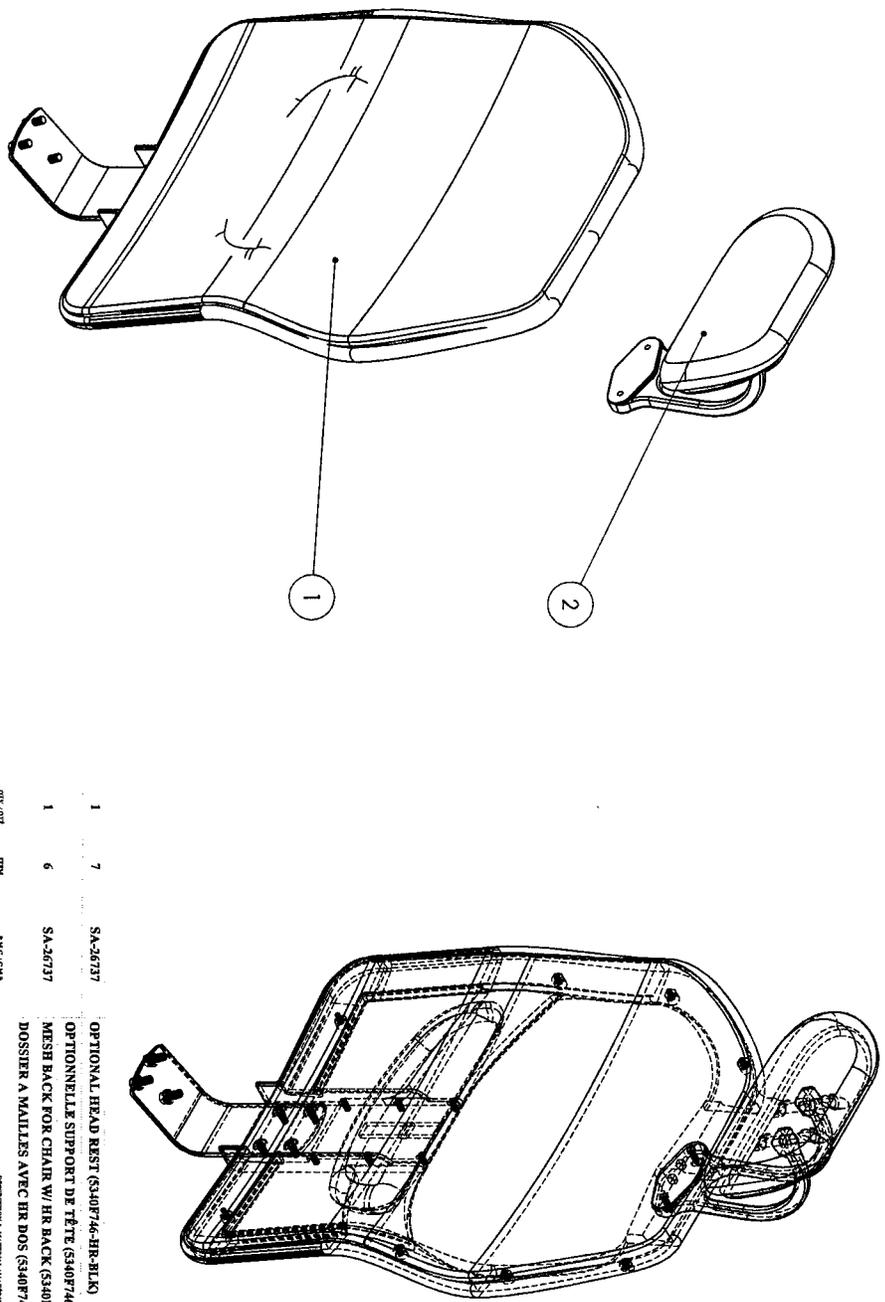
DL-26734 A184-22-KT-MB GA-26736
DRAWING NO. NO. DE DRESSIN
P.C. NO. / NOME NO. CP / NOME
USED ON ASSY / UTILISE SUR ASSGE

UNLESS OTHERWISE SPECIFIED,
DIMENSIONS SHALL BE IN MILLIMETERS.
DIMENSIONS SONT EN MILLIMETRES.

DESIGN: J. ROGERS DATE: 30/08/2010
DRAWN BY: J. ROGERS DATE: 30/08/2010
CHECKED BY: P. CARMONA DATE: 30/08/2010
APPROVED BY: P. CARMONA DATE: 30/08/2010
FOR PRODUCTION

REVISION	DATE	DESCRIPTION
1	30/08/2010	1/2

REVISIONS	DATE
1	30/08/2010
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	



QTY	ITEM	DESC
1	7	SA-26737
1	6	SA-26737

OPTIONAL HEAD REST (S340F746-HR-BLK)
 OPTIONAL MESH BACK w/ HR BACK (S340F746-M-BLK)
 MESH BACK FOR CHAIR w/ HR BACK (S340F746-M-BLK)
 DOSSIER A MAILLES AVEC HR DOS (S340F746-M-BLK)

PART LIST / NOMENCLATURE DES PIÈCES
 BREZE MESH BACK w/ OPTIONAL HEADREST
 DOSSIER BREZE a/ OPTIONNELLE SUPPORT TÊTE
 A184-22-KT-MB-(HR)

DECIMAL XX 1:020
 (DECIMAL) X 1:100
 ANGLE 5:03"
 DO NOT SCALE DRAWING
 REPARAIRE AU ECHELLE

DESIGNER: J. ROGERS
 DATE: 30/08/2010
 CHECKED BY: CARMONA
 DATE: 30/08/2010

FOR PRODUCTION
 SA-26737
 A 2/2

DRAWING NO. GA-26736
 NO. DE DSSIN

PC NO. / NAME
 NO. C.T. / NOM

DR. AMOUCO LIST NO.
 NO. LISTE DES DSSIN

DL-26734
 AIR-42-KT-MB

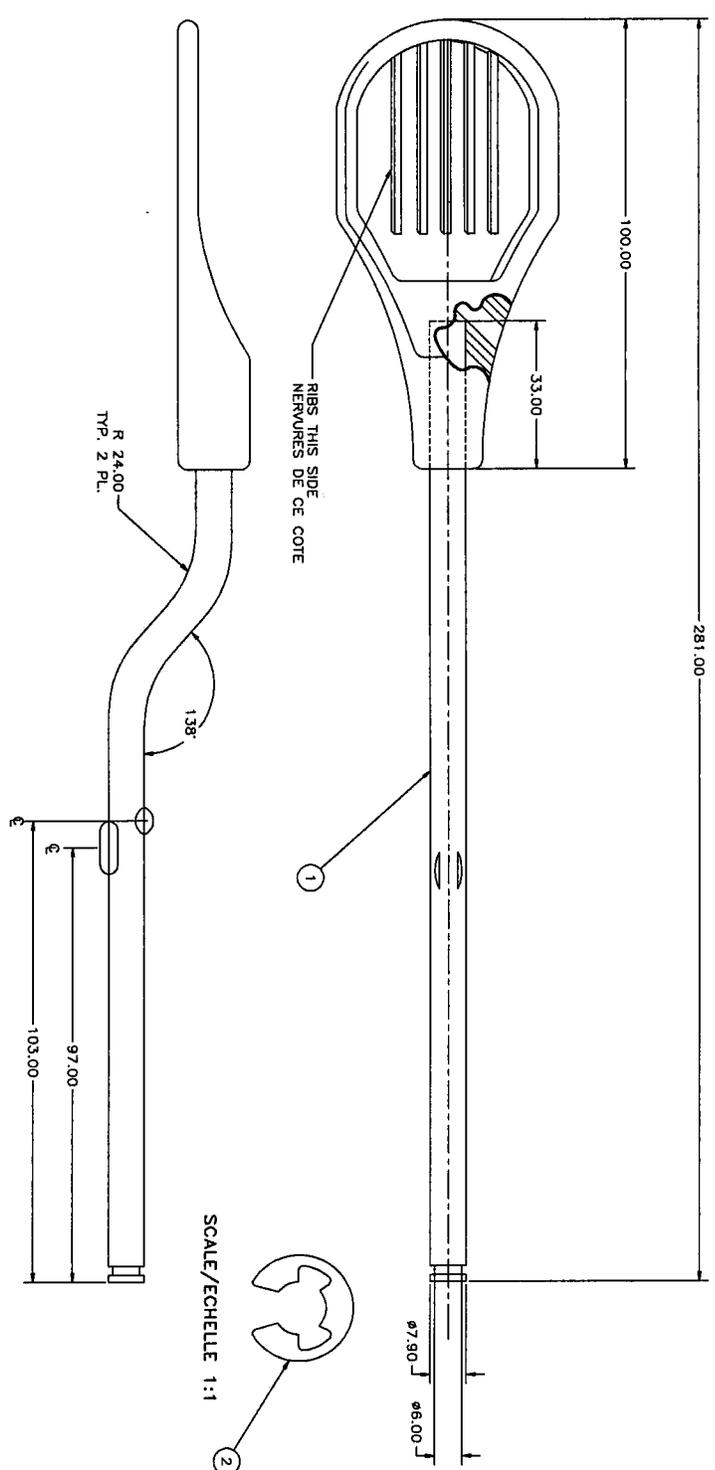
USED ON ASSY / UTILISÉ SUR ASSGE

THESE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF THE CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA AND SHALL NOT BE REPRODUCED OR TRANSMITTED IN ANY MANNER WITHOUT THE PERMISSION OF THE CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA.

CEST DES DSSIN ET SPECIFICATIONS SONT LES PROPRIÉTÉS DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA ET NE DOIVENT ÊTRE NI REPRODUIRES NI TRANSMIS EN AUCUNE MANIÈRE SANS LA PERMISSON DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA.

NOTES: REF SYMBOL SYMBOLS BE REF

REVISIONS					
REV	ZONE	DRAWING CHANGE ORDER NO.	APPROVED	CHECKED	DATE
G		ECO #NHQ 93-081	M. D.	M. P.	06/07/93
H		ECO # 98-343	G.R.	C.C.	98-11-12
J		02-502	G. R.	R. B.	19-07-02



SPEC. CONTROL
 CONTROLE DE SPEC.

- FINISH TO BE APPLIED BY AUTHORIZED INSTITUTION PERSONNEL OR ANY INSTITUTION AUTHORIZED PARTY
 LA FINITION DOIT ETRE APPLIQUE PAR LE PERSONNEL AUTORISE DE L'INSTITUTION OU LES PARTIES AUTORISE PAR L'INSTITUTION.
- HANDLE: BLACK PLASTIC: HIGH DENSITY POLYETHYLENE
 POIGNEE: NOIR: POLYETHYLENE GRANDE DENSITE
- HANDLE: STAKED FT ON BAR
 SUPPLIERS/FOURNISSEUR NORTHFIELD METAL PRODUCTS LTD.
 145 NORTHFIELD DR. WATERLOO, ONT.
 NZL 503 TEL. (519) 884-1860.

NOTES: **REF. SYMBOL** **SHOULD BE REF.**

THESE DIMENSIONS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF THE CORPORATION AND SHOULD NOT BE REPRODUCED OR USED IN ANY MANNER WITHOUT THE WRITTEN PERMISSION OF THE CORPORATION. THESE DIMENSIONS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF THE CORPORATION AND SHOULD NOT BE REPRODUCED OR USED IN ANY MANNER WITHOUT THE WRITTEN PERMISSION OF THE CORPORATION.

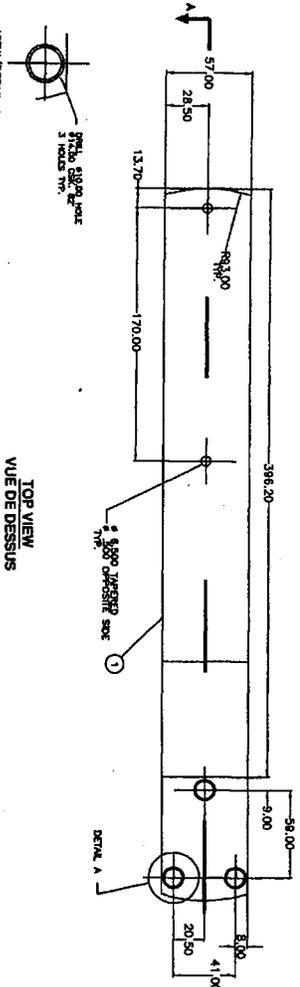
DL-13243	A170-03	SC-02208
DRAWING LIST NO.	P.C. NO.	DRAWING NO.
NO. LIST DESIGN	NO. CH.	NO. DESIGN

1	5340F527	CONTROL ARM. BRAS D'AJUSTEMENT.
QTY/ZONE	QTY/ZONE	MATERIAL
-1	-1	

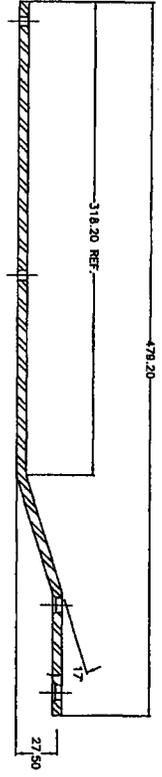
DATE	DATE	DATE	DATE
06/07/93	17/02/93	28/04/93	
APPROVED	APPROVED	APPROVED	APPROVED
JANUARDY			
STATUS	STATUS	STATUS	STATUS
PRODUCTION RELEASE			
SC-02205			

REV.	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDER INITIATIVE OR CHANGEMENT	APPROVED DATE	CREATED BY	ISSUED DATE
H		ECO #NH0 97-281	M. D.	G. B.	11/06/97
I		ECO # 98-343	G. R.	K. STL.	22/07/97
J		ECO # 98-343	G. R.	C.C.	98-11-12
K		ECO # 02-502	G. R.	M.L.	18/08/02
L		07-605	G. R.	B.V.	28/05/07

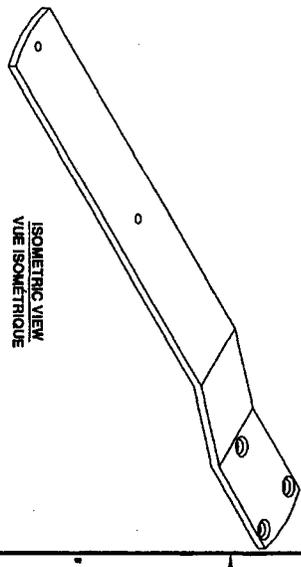
REVISIONS



TOP VIEW
VUE DE DESSUS



SECTION AA
COUPE AA



ISOMETRIC VIEW
VUE ISOMETRIQUE

- FINISH TO BE APPLIED BY AUTHORIZED INSTITUTION PERSONNEL OR ANY INSTITUTION AUTHORIZED PARTY.
- SUPPLIER/ FOURNISSEUR NORTHFIELD METAL PRODUCTS LTD. OR EQ. 145 NORTHFIELD DR. WATERLOO ONT. N2L 5J3 TEL. (313) 884-1880
- FINISH TO BE APPLIED BY AUTHORIZED INSTITUTION PERSONNEL OR ANY INSTITUTION AUTHORIZED PARTY.

NOTES: REF. STAINLESS STEEL
EQUIVALENT

CORCAN
CORCAN INC. 10000 ROUTE 138
SHERBROOKE, QUEBEC J1R 5K5
TEL. (819) 566-1111
FAX (819) 566-1112

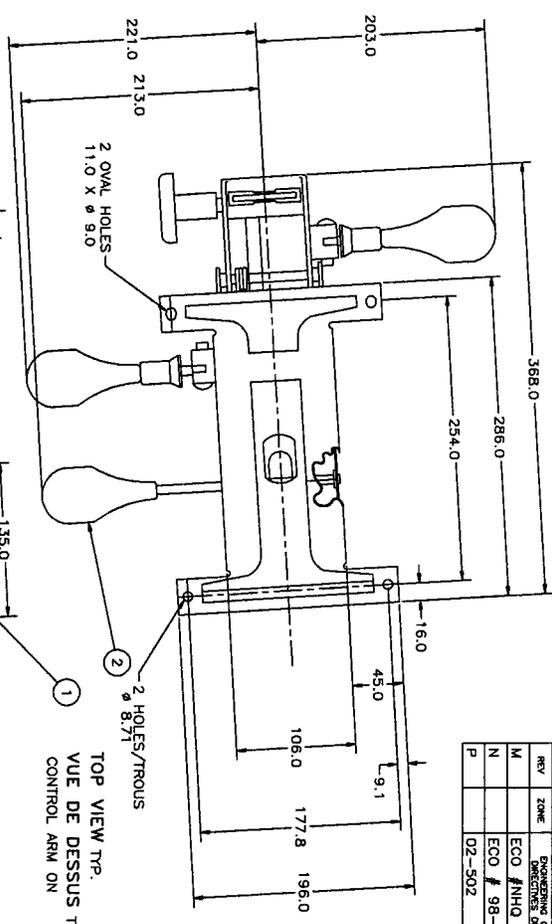
DL-22924	A184-21	GA-22925
DL-13243	A170-03	GA-13244

REV.	ZONE	DESCRIPTION	DATE
1		BARRE/UPRIGHT BAR	11/06/97
2		PRODUCTION RELEASE	02/12/98
3		SC-02206	18/08/02

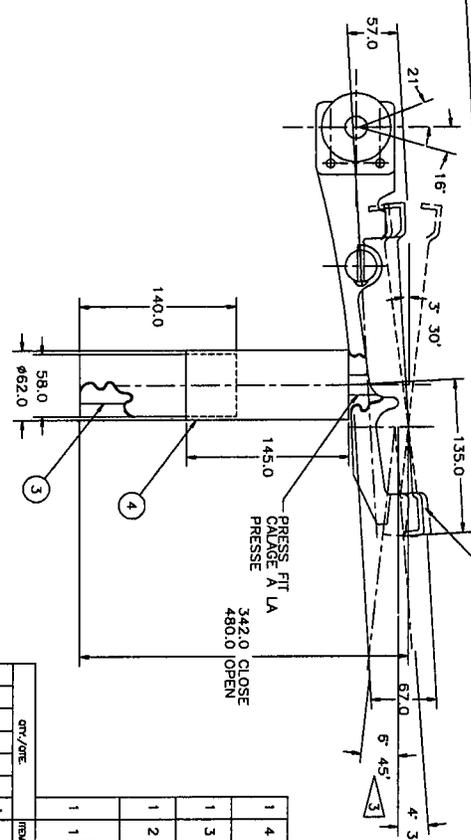
BARRE VERTICALE ASS.
MATERIAL: 6.3500
MILL: 6.000 THK./EP.
C104S

REV	ZONE	ENGINEERING CHANGE ORDER	APPROVED	CHECKED	DRAWN	DATE
M		ECO #NHQ 93-081	M. D.	M. P.		06/07/93
N		ECO # 98-343	G.R.	C.C.		98-11-12
P		02-502	G. R.	R. B.		09-07-02

REVISIONS



TOP VIEW TYP.
VUE DE DESSUS TYP.
CONTROL ARM ON



R.H. SIDE VIEW
VUE DE COTE DROIT DE LA CHAISE
HANDLES REMOVED

SPEC. CONTROL
CONTROLE DE SPEC.

- SUPPLIER/Fournisseur: NORTFIELD METAL PRODUCTION LTD. 145 WATERLOO DR. ONT. N2L-5L3 TEL: (519)884-1860.
- SEND STEEL BOLTS IN A PACK OF 2500/ ENVOYER LES BOLLONS EN PAQUET DE 2500 615 WINDSOR KITCHENER ONT. N2G 4R1 BOX 544 (519) 744 3521.
- REMOVE ROUND KNOBS FROM CHAIR MECHANISM SEND REMOVE STEEL BOLT FROM CHAIR SEND REMOVE STEEL BOLT "SPAE NAUF" FOR INSTALLATION OF "LONG LOOK" ON BOLTS TO SECURE IN PLASTIC KNOB/ENLEVER LES POIGNEES RONDES DU MECHANISME DE CHAISE ENSURE LE BOLLON D'ACIER DE LA POIGNEE. ENVOYER LE BOLLON A "SPAE-NAUF" POUR L'INSTALLATION DU "LONG LOOK" SUR LE BOLLON POUR S'ASSURER LE CONTRE DEVISSAGE. A LA RECEPTION RASSEMBLER PAR PRESSION LE BOLLON DANS LA POIGNEE EN PLASTIQUE.
- DEMONSTRATION OF BACKREST TILT'S AND LUMBAR STRAPPING ANGLE D'INCLINAISON DU DOSSIER, L'ANGLE
- PLUGGER ITEM #4 OVER TOP OF ITEM #2 BEFORE PRESSING IN TO ITEM #1. AVANT DE PRESSER DANS L'ITEM #1.

CORCAN
DES DESSINS ET SPECIFICATIONS SONT LES PROPRIETES DE LA SOCIETE CORCAN INC. REPRODUCTIONS NON AUTORISEES SONT INTERDITES SANS LA QUANTITE D'UN DROIT DE REPRODUCTION A LA DISPOSITION DU SERVICE CORCAN AU CANADA.

DL-13243
A170-03
GA-13244

USED ON ASSY/UTILISE SUR ASSGE

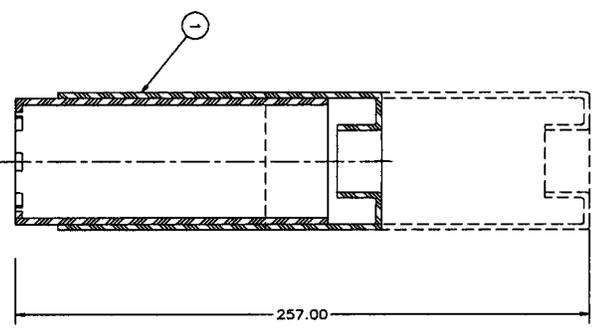
QTY/PIECE	QTY/PIECE	QTY/PIECE	QTY/PIECE	QTY/PIECE	QTY/PIECE	QTY/PIECE	QTY/PIECE	QTY/PIECE	QTY/PIECE
1	4	1	1	1	1	1	1	1	1
	SC-02236		SC-02204		SC-02205		53407522		
	TELESCOPIC COVER 5"		GAS CYLINDER		CONTROL ARM		SP 1800		
	COUVERT TELESCOPIQUE 5"		CYLINDRE A GAZ.		BRAS D'AJUSTEMENT		NFA-DL-FF		
					CONTROL MECHANISM		CONTROL MECHANISM		
					ACIER MECHANISME DE CONTROLE		BLACK ENAMEL STEEL/NOIR		

PART LIST/NOMENCLATURE DES PIECES
MECANISME DE CONTROLE.

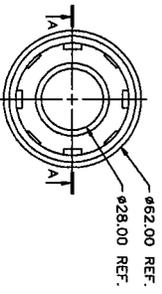
DATE 06/07/93
SC-02208

REV	ZONE	PROPOSING CHANGE ORIGINATOR	APPROVED	CHECKED	ISSUED	DATE
A		ECO #NHQ 93-081-117		N. COSTA		05/02/93
B		ECO # 98-343		M. P.		06/07/93
C		ECO # 02-502		G.R.		98-11-19
D				G.R.	M.L.	18/06/02

REVISIONS



SECTION/COUPE A-A
 CLOSED POSITION/FERME
 OPEN POSITION/OUVERT (PHANTOM LINE/LINGE FANTOME)



1. SUPPLIER/Fournisseur NORTHFIELD METAL
 PRODUCTION LTD. 145 WATERLOO DR.
 ONT. N2L-5J3 TEL: (519)884-1860.

CORCAN
 THESE DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE THE PROPERTY OF CORCAN AND SHALL NOT BE REPRODUCED OR TRANSMITTED IN ANY FORM OR BY ANY MEANS WITHOUT THE WRITTEN PERMISSION OF CORCAN. THE CONSTRUCTION SHALL BE IN ACCORDANCE WITH THE DIMENSIONS AND TOLERANCES SPECIFIED HEREON.

DI-13243	A170-03	SC-02204
DI-02276	PC-A170-31	SC-02248
DI-02241	PC-A170-11	SC-02248

OPTION NO.	DWG./DSES	UNIT	STANDARD
1	1		

DATE	BY	REVISION
06/07/93		PRODUCTION RELEASE
06/07/93		SC-02236

USED ON ASSY/UTILISE SUR ASS'GE

NOTES: REF. SYMBOLE DE REF. ▽